

# L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965)

\_\_\_\_\_ Gaétan Gervais

## **Introduction**

Qui, aujourd'hui, peut concevoir une société moderne sans université? L'importance de cette institution n'a cessé, depuis deux siècles, de croître. La notion même de progrès linéaire, cumulatif —, si fondamentale dans la pensée du monde occidental contemporain, suppose une institution où le savoir se crée, s'accumule, se transforme, se conserve, s'adapte, se transmet.

Une suite ininterrompue de choix collectifs détermine l'évolution d'une société. Constamment tiraillée entre les forces contraires de la continuité et du changement, celle-ci obéit à la double nécessité de durer et de s'adapter. Réconcilier ces tendances contradictoires constitue le défi fondamental que les sociétés ne relèvent, ultimement, qu'en s'appuyant sur leurs propres institutions sociales. Celles-ci répondent donc aux deux besoins d'encadrement de la société (la durée) et d'adaptation aux situations nouvelles (le changement).

Comme institutions, les universités participent à l'évolution des sociétés modernes par leur double fonction, critique et méthodologique. Elles se disent, et se veulent, gardiennes des savoirs. Or tout savoir, finalement, se réduit à une réflexion sur son expérience: cette vérité vaut pour la personne comme elle s'applique à l'ensemble d'une société. Qu'il soit de compréhension ou de domination, le savoir est un instrument qui entretient des liens étroits avec l'ordre social. Ainsi se tissent les rapports intimes et nécessaires entre «savoir» et «culture». Tant par la transmission des savoirs de plus en plus spécialisés que par la formation des élites, les universités jouent dans les sociétés modernes un rôle indispensable.

Malgré le vieux reproche qu'on leur fait de vivre dans une tour d'ivoire et grâce justement à un certain détachement, les universités exercent dans leur société une fonction *critique*. Ainsi, elles proposent à leurs étudiants, donc à toute la société, non seulement un ensemble de connaissances, mais surtout une réflexion sur l'expérience humaine, sur l'évolution des sociétés, sur l'état des savoirs. En intégrant les diverses branches de la connaissance,

en les enrichissant, en les interprétant, en les transmettant, les universités se placent directement dans un contexte culturel. Ainsi, en plus d'être des instruments de préservation et d'accumulation, les universités exercent une activité inventive, novatrice.

La culture, dans son sens anthropologique, implique une perception du monde ambiant, un ensemble de valeurs, un réseau de significations, une interprétation cohérente de l'univers. Elle sert donc à éclairer et à expliquer. D'une part, elle rend compte des relations entre les objets du monde extérieur et les personnes; d'autre part, elle rend intelligibles les rapports entre tous les humains. La culture, de même que le savoir qui en émane et la supporte, donne un sens à la vie. Est-il alors nécessaire d'insister sur l'importance capitale pour chaque société de disposer d'institutions autonomes pour transmettre son expérience et ses valeurs collectives propres?

La deuxième fonction de l'université est d'ordre *méthodologique*: initier les étudiants aux méthodes reconnues dans les diverses disciplines, leur enseigner les pratiques et les connaissances qui permettent l'utilisation de ces divers savoirs. Les universités ont la responsabilité de transmettre par leur enseignement une bonne partie des savoirs. Elles répondent de la sorte à certains besoins propres à chaque société, elles participent à l'évaluation et à la critique des connaissances, elles proposent des alternatives et des orientations, bref elles forment les élites et contribuent à la reproduction sociale.

Ces deux tâches de l'université, critique et méthodologique, prennent la forme d'activités bien définies dans les conventions collectives et dans l'idéologie contemporaine qui les ordonne: l'enseignement (la transmission du savoir), la recherche (l'augmentation du savoir) et le rayonnement (la diffusion du savoir à l'ensemble de la communauté). Que les universités se donnent pour objectif de former l'homme à la «teste bien faite» ou qu'elles cherchent plus particulièrement à répondre, comme dans les programmes d'études dits «professionnels», à des soucis plus immédiats tels le chômage, elles remplissent une fonction sociale importante<sup>1</sup>.

Dans la société franco-ontarienne, les universités ne remplissent qu'imparfaitement ces fonctions, critique et méthodologique. L'université franco-ontarienne, aujourd'hui, c'est un ensemble non organisé d'enseignements dispensés principalement à Ottawa, à Sudbury et à Toronto par des institutions bilingues. Divers rapports ont mis en évidence l'état misérable de l'enseignement postsecondaire en Ontario français<sup>2</sup>. Il faut chercher les origines de cette situation dans l'histoire même de l'Ontario français.

## 1 — Le contexte ontarien

La spécificité du système universitaire franco-ontarien découle de quatre groupes de facteurs. Chacun apporte à la formation de ce système certains traits qui le caractérisent. Ainsi il importe au départ de se pencher sur l'évolution générale du système scolaire ontarien, sur la distinction à faire entre l'école séparée et l'école française, sur la lente formation du système secondaire français en Ontario, enfin sur la constitution du réseau universitaire anglais dans la province. Chacune de ces quatre approches permet de mieux situer le postsecondaire français en Ontario.

*Le système scolaire ontarien.* La division du système scolaire ontarien en trois paliers remonte au XIX<sup>e</sup> siècle. Le parlement du Haut-Canada s'intéressa d'abord à l'échelon moyen, accordant en 1807 des fonds pour l'établissement d'une école de niveau intermédiaire («grammar school») dans chaque comté. Peu après, en 1816, l'Assemblée législative inaugura un régime de subventions aux écoles primaires, les «common schools». Pour sa part, le gouvernement impérial avait, dès 1797, réservé des terres pour la création d'une université dans le Haut-Canada. Cependant la question universitaire créa tant de disputes entre les diverses confessions religieuses qu'il fallut attendre un demi-siècle, jusqu'en 1843, la naissance de cette université provinciale<sup>1</sup>.

La figure d'Egerton Ryerson, surintendant de l'éducation entre 1844 et 1876, domine de haut le monde ontarien de l'éducation au XIX<sup>e</sup> siècle. Par la loi scolaire de 1871 (loi qui établit les «public schools» au primaire, les «high schools» au secondaire et les «collegiate institutes» pour préparer les étudiants à l'université, la grande ombre de Ryerson s'étend jusque sur le régime actuel de l'éducation en Ontario. Cet éducateur s'appliqua avec succès à améliorer la qualité de l'enseignement. Ses réformes touchèrent à la formation des professeurs (établissement d'écoles normales), à la qualité des manuels (par le biais des subventions aux commissions scolaires, ce qui permettait de les forcer à n'utiliser que des manuels approuvés), au contenu des programmes et à la répartition de la matière entre plusieurs grades scolaires<sup>4</sup>.

Mais les progrès, en éducation, passaient par un train de mesures tendant à l'uniformisation, à la centralisation des contrôles (manuels, permis d'enseignement, cours d'études), à l'élimination des différences jugées incompatibles avec l'amélioration de l'enseignement. La prise en main du système d'enseignement par l'État entraîna une laïcisation des structures et une démocratisation de la fréquentation scolaire. Dans le cas des institutions universitaires, toutefois, l'emprise du gouvernement prit plus de temps à se resserrer. Un siècle de plus. Car les diverses confes-

sions religieuses tenaient fortement à posséder chacune son université afin de mieux assurer la formation de prêtres et de ministres.

*Langue et religion au primaire.* Doublement minoritaires, c'est-à-dire français et catholiques, les Franco-Ontariens réclamèrent de tout temps un réseau scolaire différent du système mis en place pour le reste de la province. Mais au nom de la qualité de l'enseignement, les autorités politiques rejetèrent longtemps toute protection culturelle à la minorité, écartant le principe même d'un réseau scolaire de langue française, dédaigneusement repoussé sous le nom de «troisième réseau». Entre la revendication franco-ontarienne d'institutions françaises et la volonté provinciale d'uniformiser, un fossé, source de tous les conflits scolaires, grouillait de discorde. Cette divergence explique d'abord la crise scolaire du Règlement XVII (1912-1927) pour les écoles primaires, puis l'inexistence d'écoles secondaires publiques de langue française avant 1969, enfin l'absence d'une seule institution universitaire de langue française, encore aujourd'hui<sup>9</sup>.

En Ontario français, la confusion entre les questions de langue et de religion persiste encore. À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idéologie ultramontaine dominera de plus en plus l'univers intellectuel du Canada français. Dans cette vision du monde, un Canadien français ne peut être que catholique. Langue et religion se présentent comme des frères siamois, difficiles à séparer, surtout en matière d'éducation. Selon une formule percutante qui a fait fortune, qui perd sa langue perd sa foi. Lutter pour la langue, c'est donc défendre la foi. Et vice-versa. Les élites cléricales ou cléricalisantes de l'Ontario français ont d'emblée souscrit à cette idéologie qu'elles ont répandue partout<sup>6</sup>. Il importe donc, au départ, de démêler deux questions différentes: l'enseignement confessionnel et l'enseignement en langue française.

Les écoles confessionnelles existent en Ontario depuis 1841, première année du régime politique unissant le Haut et le Bas-Canada. Les écoles confessionnelles, créées au Québec pour les protestants et en Ontario pour les catholiques, ont existé sans interruption depuis cette date, recevant une garantie constitutionnelle (article 93) dans la loi de la Confédération en 1867. Le niveau de financement des écoles séparées a souvent provoqué des débats et certains groupes (la Protestant Protective Association et la Equal Rights Association à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les orangistes, la Commission Hope de 1950, divers autres politiciens) ont réclamé à divers moments la suppression des écoles catholiques, mais les tribunaux ont toujours maintenu la légalité de ces écoles et leur droit de recevoir des fonds publics. En fait, leur survie ne fut jamais vraiment menacée.

Il en alla autrement des écoles de langue française. Il faut bien dire qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les questions de religion préoccupaient la population davantage que les affaires de langue. L'éternelle phobie ontarienne de la «French domination», source présumée de tant de maux, tirait plus son inspiration d'inquiétudes religieuses et politiques que de préoccupations linguistiques. Le statut de la langue française en Ontario reçut donc peu d'attention avant le XX<sup>e</sup> siècle. Au fait, les autorités ontariennes ont montré au XIX<sup>e</sup> siècle une grande tolérance envers l'enseignement en français. Inquiet du fardeau imposé par l'hypothèque canadienne-française, une partie du clergé catholique voulut cependant dissocier les questions de langue et de religion.

Deux aspects de la loi constitutionnelle de 1867 concernent l'Ontario français de manière particulière: premièrement, le document n'imposait le bilinguisme qu'aux gouvernements du Québec et du Canada<sup>7</sup>; deuxièmement, il définissait l'éducation comme un domaine exclusif de compétence provinciale. Très tôt, les crises scolaires éclatent à travers le Canada, les questions de religion et de langue se confondant: au Nouveau-Brunswick (1871), au Manitoba (1890), dans le Nord-Ouest (1905), enfin en Ontario (1912).

Ces luttes pour des écoles primaires, bilingues ou françaises, s'inscrivent dans un long processus. Elles résultent d'abord de la volonté provinciale d'améliorer le système scolaire (meilleure surveillance des programmes, des enseignants, des manuels, et aussi démocratisation de la fréquentation scolaire). Mais elles dévoilent aussi l'affrontement qui, durant le premier demi-siècle de la Confédération, opposa deux grands courants idéologiques: d'une part, le nationalisme canadien-français, revigoré par l'idéologie ultramontaine et diffusé par toute une élite cléricale, d'autre part l'idéologie impérialiste, soucieuse de maintenir des liens forts avec l'empire britannique et, pour le Canada, impatiente d'assurer la prééminence de l'anglais. Ces deux intransigeances se heurtent, au détriment des minoritaires.

La première école ontarienne de langue française ouvre à l'Assomption du Détroit en 1786. Plusieurs autres suivront. Pendant un siècle, l'existence d'écoles françaises ne soulèvera du reste aucune difficulté particulière, l'ingérence du gouvernement restant en cette matière plutôt modeste. La loi ne favorise ni ne défavorise l'usage du français en classe, pas plus que l'anglais ou l'allemand. Ce sont les parents qui décident dans quelle langue les professeurs enseigneront à leurs enfants. En Ontario, des écoles «bilingues» se développent dans les régions à forte concentration de Canadiens: dans les comtés d'Essex et de Kent au Sud-Ouest, dans les comtés de Russell, de Prescott et de Carleton à l'Est, dans

les districts de Nipissing et d'Algoma dans le Nord. Ces écoles sont souvent publiques, établies par la majorité de langue française, et l'enseignement s'y donne parfois dans les deux langues. En 1882, il existe une soixantaine d'écoles bilingues dans Russell et Prescott seulement.

Dans une lettre devenue célèbre en Ontario français, Egerton Ryerson affirmait en 1857 que «vu que le français est langue officielle en ce pays, à l'égal de l'anglais, il est absolument licite et légal que les syndic permettent l'enseignement des deux langues aux enfants qui fréquentent leurs écoles, conformément au désir des parents»<sup>8</sup>. Dès 1869, deux ans après la création de la province de l'Ontario, le ministère de l'Éducation autorisait, pour usage dans les régions bilingues, neuf manuels de langue française, reconnaissance indirecte des écoles françaises. Mais une série de mesures adoptées après 1885 préparèrent la suppression de l'enseignement en français dans les écoles primaires. Enfin, en 1912, le Règlement XVII éliminait à toutes fins utiles l'enseignement en français. Le gouvernement ne restaurera les «écoles bilingues» qu'en 1927, après quinze années de luttes<sup>9</sup>. Quant à la formation des enseignants du primaire, elle se fit au Québec, ou dans les écoles modèles, ou en anglais, ou pas du tout. L'Université d'Ottawa ouvrira la première école normale de langue française en 1923, en pleine période du Règlement XVII<sup>10</sup>.

*Le secondaire français (1848-1969).* Au palier secondaire, cependant, l'enseignement en français a été, jusqu'en 1969, une affaire privée. Privée de fonds, surtout. Ce sont les communautés religieuses qui, pendant plus d'un siècle, ont maintenu, sans le secours financier du gouvernement, un enseignement en français au niveau secondaire. Elles ont dispensé ce service, français ou bilingue, dans des écoles secondaires catholiques ou dans le cadre de cours classiques.

Dans ces institutions, les programmes se donnent partiellement ou entièrement en français. Par leur prolongement jusqu'au baccalauréat, les collèges classiques offrent non seulement le programme «secondaire» (au Québec, le terme «secondaire» s'applique généralement à tout l'enseignement qui précède le baccalauréat) mais aussi le premier cycle du niveau «supérieur» (c'est-à-dire le niveau «collégial» du système américain). Ces institutions sont toutes confessionnelles parce que seules les communautés religieuses possèdent les effectifs et les moyens financiers suffisants pour supporter des institutions privées que les seuls frais de scolarité n'auraient jamais permis de maintenir.

En Ontario, l'alliance entre l'État et l'Église implique d'abord les parties protestantes de la communauté chrétienne. Le contrôle du clergé sur l'enseignement, évidemment souhaité par les divers

clergés, s'appliquait rarement au primaire et au secondaire, sauf en Ontario français. Cette situation arrangeait peut-être le clergé catholique, mais l'alternative (un système public et anglophone) n'aurait jamais pu satisfaire la population franco-ontarienne.

L'enseignement secondaire en français commença à Ottawa dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, plutôt modestement. Les soeurs Grises ouvrirent en 1845 la première école dont émergera avec le temps le Couvent Notre-Dame du Sacré-Coeur (Couvent de la rue Rideau); puis les oblats ouvrirent en 1848 le Collège Saint-Joseph de Bytown, appelé bientôt à devenir l'Université d'Ottawa (1866). D'autres institutions verront le jour: le Couvent Notre-Dame (1868), ouvert par la Congrégation de Notre-Dame, le Juniorat du Sacré-Coeur (1895) ouvert par les oblats, enfin l'Académie De-La-Salle (1898), ouverte par les frères des Écoles chrétiennes. La présence du gouvernement fédéral, l'existence de l'Université d'Ottawa, l'activité gravitant autour de l'évêché, la communauté des soeurs Grises et l'animation des oblats, tous ces facteurs expliquent la place que la région d'Ottawa joue dans l'évolution de l'Ontario français<sup>11</sup>.

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une quinzaine d'écoles secondaires privées ouvriront leurs portes. On les retrouve dans toutes les régions à forte concentration de Franco-Ontariens.

Dans le Nord, nouvelle région de colonisation ouverte à la fin du siècle dernier, on trouve plusieurs établissements secondaires: le Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes, ouvert à Sturgeon-Falls en 1904 par les Filles de la Sagesse, l'Académie Sainte-Marie, créée en 1910 par les soeurs de l'Assomption-de-la-Vierge-Marie à Haileybury, le Collège du Sacré-Coeur, un collège classique que les jésuites ouvrirent à Sudbury en 1913. On trouvera plus tard l'école Saint-Joseph (1929-1965) que les Filles de la Sagesse tiennent à Blind-River.

Dans le Sud, le collège de l'Assomption, fondé en 1857, devint rapidement une institution de langue anglaise. Il faudra ensuite attendre soixante-dix ans l'ouverture de l'Académie Sainte-Marie de Windsor (1928) fondée par les soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. Plus tard, les ursulines ouvriront à Tecumseh l'école Sainte-Anne (1947). Ces deux institutions eurent d'abord un enseignement bilingue avant de devenir des institutions anglophones. En 1934, les soeurs des Saints-Noms ouvriront le Collège des Saints-Noms. Il tiendra d'abord ses classes à l'Académie Sainte-Marie. Affilié dès le départ au Collège de l'Assomption, le collège finira par se fusionner au Collège de l'Assomption qui deviendra ainsi mixte. Entre 1919 et 1953, le Collège de l'Assomption est lui-même un affilié de l'Université Western<sup>12</sup>.

Le plus grand nombre d'écoles secondaires de langue française se forme dans l'Est. À Ottawa, les Filles de la Sagesse ouvrent le pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes en 1909, les soeurs du Sacré-Coeur ouvrent en 1910 le Pensionnat-externat du Sacré-Coeur, le clergé diocésain ouvre en 1925 le Petit Séminaire d'Ottawa, les soeurs Grises ouvrent à Ottawa, en 1918, l'école secondaire Notre-Dame-du-Rosaire et, en 1929, l'école secondaire Saint-Conrad; à Pembroke, elles ouvrent en 1938 l'Académie Sainte-Croix. Il existera aussi des écoles secondaires à Bourget (fondée par les soeurs Grises en 1946) et à Cornwall (où les Clercs de Saint-Viateur établissent un collège classique en 1950, en remplacement du collège Blaise-Pascal, ouvert en 1949 et fermé en 1950).

À la fin de la période des écoles secondaires privées, c'est-à-dire entre 1950 et 1969, plus de trente autres écoles secondaires privées de langue française verront le jour. Ainsi, le réseau secondaire de langue française (dont l'enseignement est souvent bilingue) s'est établi en marge du système public ontarien. Il constitue le seul prolongement des écoles «bilingues» publiques (séparées) restaurées par le gouvernement en 1927<sup>13</sup>.

*Collèges et universités en Ontario.* En Ontario, l'enseignement supérieur de niveau collégial (le premier cycle, qui fait aujourd'hui partie du «postsecondaire») se développe dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les divers groupes religieux furent les principaux promoteurs de cette évolution. En fait, le gouvernement provincial a longtemps limité son intérêt à «l'université provinciale» (Université de Toronto) et aux institutions spécialisées (Collège d'Agriculture à Guelph, École Pratique des Sciences à Toronto)<sup>14</sup>. Ces institutions «officielles» sont solidement anglophones.

Bien que le gouvernement britannique ait mis de côté des terres pour une future université dans le Haut-Canada dès 1797, la colonie ne contenait alors qu'une faible population, en très grande partie rurale, dispersée, préoccupée par sa survivance devant la menace américaine. Ces conditions ne favorisent pas encore l'ouverture d'une université. Durant les années 1820, toutefois, le flambeau passera entre les mains de John Strachan, membre en vue du «family compact» et futur évêque anglican de Toronto. Ses efforts aboutiront en 1827 à l'attribution d'une chartre royale pour fonder King's College. Strachan prétend cependant mettre cette institution sous le contrôle des seuls anglicans. L'opposition farouche des presbytériens, des méthodistes et des catholiques réussit à retarder la réalisation de ce projet jusqu'en 1843. À cette date, il existait quatre collèges dans la colonie. En attendant la fondation de l'université du Haut-Canada, Strachan avait ouvert le Upper Canada College en 1829.



Entre-temps, les méthodistes avaient fondé le collège Victoria à Cobourg, le successeur du Upper Canada Academy que ce groupe religieux avait décidé d'ouvrir en 1834. L'année suivante, Egerton Ryerson obtint pour cette institution une charte royale. D'abord «grammar school», l'académie obtint en 1841 une charte universitaire et un nouveau nom: Victoria. À la même époque, les presbytériens tentaient aussi d'ouvrir un collège. Ils obtinrent en 1840 une charte pour créer «l'Université de Kingston», sous le contrôle de l'Église d'Écosse. Peu de temps après, une charte royale changeait son nom à Queens' University. De leur côté, les catholiques fondèrent en 1835 le collège de Regiopolis (Kingston) pour lequel ils obtinrent une charte en 1837. Quatre collèges réclamant des fonds publics et des terres, c'était beaucoup.

Diverses tentatives de fusion de ces divers groupes ne donnèrent aucun résultat. L'idée se répand alors de ne supporter qu'une seule institution non-confessionnelle. En 1849, après des décennies de luttes politiques, les réformistes du Haut et du Bas-Canada accèdent enfin au pouvoir. La même année, le gouvernement retire la charte de King's College et fonde l'Université de Toronto, héritière des terres de King's College<sup>15</sup>. C'est le début d'un régime spécial pour l'Université de Toronto, «l'université provinciale».

Les rapports entre les institutions et le gouvernement ontarien prennent deux formes: d'abord l'attribution d'une charte autorisant les institutions à délivrer des diplômes universitaires (chartes tantôt royales, tantôt législatives), ensuite l'attribution de subventions gouvernementales pour financer ces institutions<sup>16</sup>. Dans le contexte du régime des écoles séparées mises sur pied en 1841, le gouvernement du Canada-Uni accordait des fonds aux institutions confessionnelles de niveau primaire. Il devenait alors facile d'étendre le même principe aux institutions supérieures. Durant la période entre 1841 et 1868, l'enseignement supérieur confessionnel reçut donc des subventions du gouvernement du Canada-Uni. Mais en 1868, la nouvelle province de l'Ontario mettra fin à cette pratique.

En 1848, les oblats avaient ouvert à Bytown (Ottawa) le Collège Saint-Joseph tandis que l'évêque Charbonnel ouvrait à Toronto le Collège Saint-Michel (Saint-Michael). Ayant perdu leur emprise sur le King's College, les anglicans ouvriront alors Trinity College en 1851. Puis les presbytériens ouvriront en 1855 le collège Knox (d'abord fondé en 1848), les catholiques de Sandwich créent en 1857 (charte de 1858) le Collège de l'Assomption.

À cette époque, les députés et les institutions ne cessent de harceler le gouvernement pour obtenir des subventions. Comment peut-il refuser à certaines institutions l'aide financière qu'il accorde à d'autres? Le principal défaut de ces subventions, accor-

dées entre 1841 et 1868, c'est leur caractère temporaire. En 1868, le premier ministre provincial, John Sandfield Macdonald, établit une politique durable: ne pas accorder d'aide aux institutions supérieures confessionnelles<sup>17</sup>. À ce principe sacré, le gouvernement provincial a néanmoins fait subir quelques accrocs. Au XX<sup>e</sup> siècle, il a accordé certains fonds aux universités confessionnelles; par exemple, à partir de 1948, les universités de l'Assomption (Windsor), de McMaster et de Waterloo purent recevoir de l'aide du gouvernement pour leur enseignement en médecine ou en sciences, activités reconnues comme «non confessionnelles».

D'une façon générale, cependant, le gouvernement ontarien n'a pas, depuis un siècle, dérogé à la règle de ne pas financer des institutions postsecondaires confessionnelles. Cette politique importe beaucoup pour les Franco-Ontariens quand on se rappelle que tout l'enseignement en français, au secondaire et au collégial, provient des institutions privées et confessionnelles.

Depuis 1867, le gouvernement ontarien siège à Toronto, tout près de «l'université provinciale». L'article 93 de la nouvelle constitution, en 1867, attribue aux autorités provinciales la responsabilité exclusive de l'éducation. Jusqu'en 1883, l'Université de Toronto vécut des rentes de ses terres mais quand elle demanda des fonds au gouvernement, elle provoqua un tollé dans les collèges confessionnels. Dans ce contexte, le gouvernement encouragea la fédération de différents collèges, politique qui aboutit en 1887 à la loi de fédération (University Federation Act, 1887). Cette loi rétablit l'Université de Toronto comme institution d'enseignement, elle crée la faculté de médecine (en absorbant l'ancienne Toronto School of Medicine), elle annexe la School of Practical Science établie en 1878. L'Université de Toronto disposera même, entre 1889 et 1894, d'une faculté de droit<sup>18</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le gouvernement pressa les universités de se fusionner. Les collèges qui acceptent de ne garder que l'enseignement des humanités et de ne délivrer des diplômes qu'en théologie peuvent se fédérer à l'Université de Toronto. Ainsi, on réalise une première étape en 1890 quand l'Université Victoria se joint à l'Université de Toronto (elle déménage à Toronto en 1892), bientôt suivie par le Collège Trinity (1904) et le Collège Saint-Michael (1910). L'Université Queen coupera ses liens avec les presbytériens en 1912, mais elle n'entrera pas en fédération avec l'Université de Toronto<sup>19</sup>. Ce type de fédération constituera un précédent pour plusieurs autres universités ontariennes. En 1906, le gouvernement donna suite au rapport d'une commission royale créée l'année précédente en établissant pour l'Université de Toronto un Conseil des gouverneurs, modèle qui aura aussi une grande fortune dans le monde universitaire de l'Ontario.

Durant les cinquante années suivant la Confédération, peu de nouvelles institutions naquirent. Les deux principales exceptions eurent un caractère régional plus qu'une dimension religieuse: l'Université Western en 1878 (à London) et l'Université McMaster en 1888 (à Hamilton). Le gouvernement n'accorda aucune autre charte entre 1881 et 1913<sup>20</sup>. À cette date, il dota d'une charte l'Evangelical Lutheran University, puis, en 1914, le Collège du Sacré-Coeur, et, en 1916, le Wycliffe College. La multiplication des chartes universitaires ne surviendra qu'après la Deuxième Guerre mondiale. En effet, la législature ontarienne adoptera cinquante-deux lois universitaires durant les années 1951-1964. C'est l'époque de la fondation de la Laurentienne (1960) et de plusieurs autres universités.

En 1940, cinq universités délivrent des diplômes, mais deux d'entre elles (Ottawa et McMaster) ne reçoivent pas de subventions. En 1960, on compte douze institutions publiques qui donnent des diplômes. Jusqu'en 1951, le gouvernement provincial ne disposait d'aucun mécanisme pour traiter avec les universités. Pourtant, la Législature provinciale accorde des subventions annuelles à l'Université de Toronto depuis 1901 et aux universités Western et Queen depuis 1915. L'arrivée sur scène des universités Carleton, Ottawa et McMaster amena le gouvernement ontarien, en 1951, à nommer un consultant à temps partiel. À la mort de ce dernier, en 1956, deux autres universités faisaient partie du système provincial: l'Assomption (Windsor) et Waterloo, portant à huit le nombre d'universités provinciales. Après 1956, un comité de cadres supérieurs conseillait le gouvernement en matière d'université. En 1961, onze universités reçoivent des fonds publics. Le gouvernement créa à ce moment un Comité consultatif des affaires universitaires, présidé par John Robarts, le ministre de l'Éducation. Enfin, au début de 1964, le gouvernement établit un ministère des Affaires universitaires dont le titulaire est W.G. Davis. En 1965, quatorze universités reçoivent des fonds publics<sup>21</sup>. Le temps mis à créer des structures gouvernementales pour les universités témoigne à la fois de la marginalité des institutions universitaires avant les années soixante et de l'importance accrue des universités à cette époque.

En Ontario français, toutes les institutions d'enseignement supérieur sont privées jusqu'en 1960. À ce moment, la nouvelle Université Laurentienne, officiellement bilingue, accède aux subventions gouvernementales. L'Université d'Ottawa obtiendra le même résultat en 1965. Avant ces dates, tout l'enseignement supérieur en français, tel qu'il est, se donne dans des institutions privées. Dans la présente discussion, les termes de «collégial» (premier cycle), d'universitaire et de supérieur sont interchangeable.

Dans le contexte ontarien, le mot «secondaire» ne comprend que la partie entre le cours primaire et le collégial, alors qu'il désignait au Québec tout le cours classique, entre le primaire et la fin du baccalauréat. Pour les deuxième et troisième cycles (maîtrises et doctorats), seule l'Université d'Ottawa a offert des programmes en français dans certaines disciplines.

Néanmoins, la politique provinciale de ne pas accorder d'aide aux institutions confessionnelles d'une part et les fardeaux financiers écrasants des universités confessionnelles d'autre part conduiront à une déconfessionnalisation des universités ontariennes dans les années 1960, condition à remplir pour obtenir des subventions provinciales<sup>22</sup>. Le développement du réseau universitaire commence donc au XIX<sup>e</sup> siècle dans les institutions confessionnelles. Il se poursuit aujourd'hui dans les seize universités reconnues.

## **2 — Des débuts difficiles (1848-1901)**

En simplifiant, on peut reconnaître trois périodes dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Ontario français. Premièrement, le XIX<sup>e</sup> siècle correspond à une phase d'anglicisation, voulue par une partie du clergé catholique. Il conduira les deux institutions collégiales de l'Ontario français, à Ottawa et à Sandwich, du bilinguisme à l'unilinguisme anglais. Une deuxième période, entre 1900 et 1960, correspond à la grande phase d'expansion des collèges classiques dans le Canada français. Enfin, la période contemporaine, marquée par l'intervention croissante du gouvernement provincial, favorise l'expansion d'institutions bilingues: l'Université Laurentienne et l'Université d'Ottawa d'abord, puis le Collège Glendon de l'Université York.

Deux facteurs ont scellé le destin du postsecondaire français en Ontario: d'abord le désintéressement historique du gouvernement ontarien jusqu'à une époque toute récente, ensuite la politique provinciale de ne pas financer l'enseignement collégial confessionnel. Parce que le gouvernement n'offre pas d'enseignement supérieur en français, les Franco-Ontariens se dirigent exclusivement vers les institutions catholiques, et parce qu'elles sont catholiques, ces institutions ne reçoivent pas d'aide du gouvernement. Donc le gouvernement provincial, avant 1960, n'a aucunement aidé le postsecondaire en français<sup>23</sup>.

En effet, c'est dans le giron exclusif des institutions catholiques qu'a évolué tout l'enseignement postsecondaire français en Ontario jusqu'en 1960. Du reste, ce lien entre l'enseignement, la langue et la religion s'exprime à tous les niveaux du système scolaire (qui est lui-même le fruit d'un système). Au primaire, les écoles

séparées (catholiques) sont les seules, à toutes fins utiles, à donner des cours en français, jusqu'à récemment. Les nombreuses écoles privées et les collèges catholiques sont jusqu'en 1969 les seules institutions à faire un enseignement secondaire en français. Enfin, au niveau supérieur, les collèges classiques et les universités confessionnelles seront les seules à dispenser un enseignement en français avant les années soixante. Ces faits d'histoire expliquent, encore aujourd'hui, la force des liens entre la langue et la religion en Ontario français.

L'influence du clergé ne résulte pas d'un coup de force. Pour des raisons qui ne dépendaient pas que de lui, il s'est trouvé seul en mesure de fournir aux Franco-Ontariens des services d'éducation qu'aucun autre groupe n'aurait pu donner. Eut-il accepté qu'il en fut autrement? Il est évident que sans les communautés religieuses, l'enseignement en français aurait disparu en Ontario depuis longtemps. S'il est vrai que le pouvoir, dans les sociétés, ne s'explique pas par le dévouement, il n'en reste pas moins que le clergé a joué ici un rôle significatif dans l'éducation. L'explication de cet important phénomène culturel relève de différents facteurs: le financement que les communautés religieuses sont les seules à pouvoir supporter, le pouvoir qu'elles ont de recruter ailleurs (surtout au Québec) une main-d'oeuvre compétente et peu coûteuse, l'encadrement religieux qu'elles apportent, l'absence d'alternative véritable.

L'alliance entre la religion et la culture, si forte dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, se renforça avec la canadienisation des communautés religieuses arrivées de France au milieu du siècle précédent. Mais cette collusion manquait encore de force à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme le démontre l'histoire de l'enseignement post-secondaire en français.

En 1860, deux institutions offrent un enseignement supérieur en français: le collège de Bytown, fondé à Ottawa en 1848, et le collège de l'Assomption, fondé à Sandwich en 1857. En moins d'une génération, elles auront l'une et l'autre abandonné leur bilinguisme initial en faveur d'un régime scolaire unilingue anglais. Dans les deux cas, ce sont des communautés récemment arrivées de France — les oblats à Ottawa et les basilien à Sandwich — qui dirigent ces collèges. Car en Ontario, le catholicisme missionnaire veut se donner un visage anglophone. Puisqu'ils tentent de s'intégrer à leur nouveau milieu, les missionnaires ne se perçoivent pas d'abord comme les défenseurs des institutions canadiennes-françaises, préoccupation secondaire à leurs yeux.

*Le collège de Bytown (1848-1866).* Arrivés au Canada en 1841 à la suite des démarches de l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, les oblats acceptent en 1844 d'envoyer des pères à

Bytown pour prendre trois charges pastorales: la mission auprès des Amérindiens, la mission des chantiers et la paroisse de Bytown. Bourget avait convaincu son collègue de Kingston de leur confier ce travail, laissant déjà entrevoir qu'ils pourraient bientôt fonder un collège grâce aux ressources qu'ils sauraient aller chercher en France et dans leur communauté. Leur rôle à Ottawa même, dans l'Outaouais et dans le reste du pays, ne va pas cesser de s'accroître pendant un siècle<sup>24</sup>.

À la sortie du canal de Rideau, le petit village de Bytown règne à cette époque sur l'empire de la coupe du bois dans la vallée des Outaouais. La future capitale du Canada ne comptait encore que 7 000 habitants, dont 5 000 catholiques. À une époque où l'Église catholique s'organisait en créant plusieurs diocèses, l'évêque Bourget réussit en 1847 à faire établir le nouveau diocèse de Bytown. Il surmonta la réticence du supérieur des oblats, Bruno Guigues, qui devint le premier titulaire du nouveau diocèse. L'année même de sa consécration comme évêque, en 1848, Guigues annonce aussitôt l'ouverture d'un collège pour garçons. Pour réaliser ce projet, le nouvel évêque compte sur l'aide et la générosité des oblats français qu'il sollicite. La prédiction de Bourget se réalisait<sup>25</sup>.

Quand il ouvre ses portes le 26 septembre 1848, le Collège Saint-Joseph de Bytown est une institution de niveau secondaire. Le besoin d'une telle école pour les garçons se faisait grandement sentir car les religieuses arrivées en 1845, les soeurs Grises, offraient ce cours aux filles. Le collège deviendra l'aimant sur lequel plusieurs autres institutions viendront s'appuyer: une école élémentaire pour garçons, un petit séminaire destiné à former un clergé local.

Pour asseoir le projet sur des bases plus solides, Bruno Guigues demande la constitution du collège en corporation civile. Un projet de loi, en 1849, constitue le Collège de Bytown. Parce que ses démarches pour obtenir des fonds ne réussissaient pas, l'évêque Guigues tente également, en 1852, d'affilier le collège à la nouvelle université provinciale, l'Université de Toronto. Mais la loi de 1853 laisse tomber l'article prévoyant l'affiliation des collèges. L'affiliation n'eut pas lieu, mais le recteur du Collège de Bytown devint un sénateur de l'Université de Toronto: la loi de 1854 nommait le principal de Bytown membre d'office du Sénat de l'Université de Toronto. Il siégea plusieurs années, mais sans beaucoup d'assiduité<sup>26</sup>.

Parce qu'il a dirigé le collège presque une trentaine d'années, Henri Tabaret mérite dans un sens le titre de fondateur du collège Saint-Joseph<sup>27</sup>. Cet oblat, d'abord envoyé au Canada pour refaire sa santé, a profondément influencé les débuts de la nouvelle insti-

tution. En 1853, Guigues le nommait à la direction du collège-séminaire qui manquait de tout: argent, professeurs, locaux. Tabaret surmonte ces difficultés et influence grandement la période de formation de la nouvelle institution. Il prend la direction du collège entre 1853 et 1864. Nommé provincial des oblats dans l'est du Canada entre 1864 et 1867, il sera par la suite désigné recteur de la nouvelle université (1867-1874), directeur des étudiants (1874-1877) et à nouveau recteur jusqu'à sa mort (1877-1886). Dans le monde universitaire du XIX<sup>e</sup> siècle, Tabaret, L.P. Paquin et J.B. Balland introduisirent à l'Université d'Ottawa des programmes qui passaient pour innovateurs et éclairés parce qu'ils favorisèrent, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, un renforcement des sciences et des mathématiques et la spécialisation des professeurs dans une seule matière<sup>28</sup>.

D'abord logée dans une maison en bois à trois étages, dans le jardin de l'évêché, l'institution, sous la direction successive des pères Chevalier, Mignault et Gaudet, ne comptait au début qu'une poignée de professeurs. En 1853, le nouveau directeur, Tabaret, occupe un nouveau bâtiment en pierre que Guigues a fait ériger à l'angle des rues Sussex et de l'Église (Guigues aujourd'hui). Finalement, en 1856, le collège déménagera dans un nouvel édifice construit sur la Côte-de-Sable (rue Wilbrod), où un paroissien a légué un terrain pour la construction d'un collège<sup>29</sup>. Par la suite, des ailes nouvelles viennent s'ajouter en 1863, 1875 et 1884. Tous ces édifices disparaissent lors du grand incendie de 1903 quand l'université succombe aux flammes.

Au début, le collège dispose de très peu de ressources. Mais le nombre d'élèves augmente assez vite. Inspiré des programmes dans les collèges de Joliette et de l'Assomption, le programme s'étale sur huit années. Dès les premières années, les finissants sont admis à Toronto et à Montréal. Les classes sont divisées en trois cours: classique, spécial et préparatoire. On fait les cours simultanément en français et en anglais. En 1856, le collège compte une dizaine de professeurs et environ 130 élèves. Dès 1852, l'évêque Guigues avait proposé aux oblats de prendre officiellement la direction du collège. Il fait de nouvelles offres en 1856 et elles sont acceptées. Guigues acceptait de payer la moitié de l'agrandissement nécessaire du collège. Les oblats acceptaient la direction du collège et recevaient les propriétés de la Côte-de-Sable. Aussi, l'évêque promettait de ne pas laisser d'autres collèges s'installer dans son diocèse. Cette entente libéra le nouveau diocèse d'une charge qu'il pouvait difficilement supporter. Parce qu'elle est bilingue, l'institution attire des étudiants des deux parties du Canada-Uni<sup>30</sup>.

En 1857, la reine Victoria fit de Bytown la future capitale du Canada-Uni et rebaptisa le village du nom d'Ottawa. Suivant cet exemple, le Collège de Bytown devint en 1861 le Collège d'Ottawa. Quelques années plus tard, les colonies britanniques formèrent le projet d'une Confédération et choisirent Ottawa pour capitale du nouvel État. Le gouvernement canadien s'installe dans cette ville en 1866, à la veille de la mise en oeuvre du projet confédératif. Cette présence fédérale attirera dans la ville plusieurs politiciens et fonctionnaires. Ils formeront le noyau d'une nouvelle élite franco-ontarienne et donneront à Ottawa le rôle de capitale de l'Ontario français. Ce milieu favorisera l'expansion de l'enseignement français dans l'Est.

Ces divers facteurs expliquent deux événements: d'abord la transformation, en 1866, du Collège d'Ottawa en Université d'Ottawa, possédant une charte lui conférant de grands pouvoirs de délivrer des diplômes universitaires<sup>31</sup>, et deuxièmement l'émergence d'une élite de langue française à Ottawa.

À l'époque du père Tabaret, l'Université d'Ottawa offrait deux programmes: le cours commercial et le cours classique. Le premier, selon la pensée de Tabaret, devait servir de préparation au second «afin que l'élève qui ne poursuivrait pas ses études jusqu'à leur terme ne se trouvât pas, en quittant l'institution, incapable de gagner sa subsistance et ne devînt pas un déclassé»<sup>32</sup>.

Le collège pratique au début un bilinguisme intégral. Selon l'évêque Guigues, l'institution devait offrir les mêmes services aux deux communautés, française et irlandaise. «À l'origine, les élèves se groupent dans les classes sans distinction de nationalité, d'après leur degré de connaissances. L'avant-midi, l'enseignement se donne anglais; l'après-midi, en français. Et chaque enfant traduit les classiques dans sa langue maternelle»<sup>33</sup>. Ce régime «bilingue» dure de 1848 à 1874. Guigues et les autorités du collège ne cessent de réclamer des sujets qui parlent l'anglais: «Le pauvre fondateur se fera harceler toute sa vie durant sur ce chapitre des sujets anglais indispensables au collège», ce qui n'était pas une chose facile<sup>34</sup>. Tabaret écrivait: «Il ne faut pas oublier que nous sommes dans le Canada anglais et en présentant un sujet anglais le nombre des élèves serait du double. Ajoutons que les anglais se proposent de bâtir eux-mêmes un autre collège»<sup>35</sup>.

*L'Université d'Ottawa (1866-1901)*. À la veille de la Confédération, le Collège d'Ottawa accueille environ 150 étudiants. Depuis une trentaine d'années, plusieurs universités ont vu le jour dans le Haut-Canada. Chaque confession religieuse tient à posséder sa propre institution supérieure. Animé par les mêmes sentiments que les autres chefs religieux, Bruno Guigues avait fondé le collège de Bytown. Malgré l'existence d'une «université provincia-



le» à Toronto, dont une des fonctions importantes était de délivrer des diplômes universitaires, diverses institutions religieuses avaient acquis le statut d'université: Victoria, Trinity, Queen's, Regiopolis.

Ainsi, un réseau d'enseignement universitaire se constituait en Ontario à l'époque du régime d'Union, entre 1841 et 1867. Devenu supérieur des oblats, Henri Tabaret avait nommé à la direction du collège un oblat nouvellement arrivé d'Irlande, le père Timothy Ryan. Les oblats avaient tenté en 1862 d'obtenir une affiliation à l'université provinciale de Toronto. Mais l'échec de cette tentative conduisit le collège dans une autre direction: on entreprit en 1866 des démarches pour obtenir une charte universitaire. Le 25 juin 1866, le collège dépose devant l'Assemblée législative du Canada-Uni une requête à cette fin<sup>36</sup>.

En 1866, le monde politique canadien se prépare au nouveau régime confédératif. La création de la province de l'Ontario, dont la compétence s'étendra au domaine de l'éducation, fait craindre au clergé catholique une situation moins favorable à l'avenir. C'est pourquoi le Collège d'Ottawa tente d'agir vite afin de profiter du grand nombre de députés canadiens-français dans le Parlement du Canada-Uni.

Quelles intentions animent alors les autorités du Collège d'Ottawa quant aux services à donner à la communauté de langue française? Dans sa requête de 1866, le collège fait valoir le rôle qu'il joue dans la capitale, dans l'est du Haut-Canada et auprès de la population canadienne-française. Ce document fait surtout jouer l'argument de l'importance de l'éducation supérieure pour la région et pour les deux races, «en insistant particulièrement sur la population catholique et canadienne-française»<sup>37</sup>. Selon les souvenirs laissés par le père Joseph-Théophile Lavoie, l'intention était alors la suivante:

Mais nous voulions une charte universitaire pour le collège d'Ottawa où l'enseignement était bilingue et dont conséquemment bénéficieraient les Canadiens-français très nombreux déjà dans la région d'Ottawa, et aussi les élèves de langue anglaise... Il s'agissait... d'une charte qui permettrait de placer sur un pied d'égalité les deux langues anglaise et française<sup>38</sup>.

Le document soumis en 1866 déclarait encore:

Le Collège d'Ottawa est particulièrement important dans cette partie du pays pour la nombreuse population française qui, sans lui, serait en une certaine mesure privée des avantages d'une éducation supérieure<sup>39</sup>.

L'Assemblée législative discuta du projet de loi durant le mois de juillet 1866. Les membres conservateurs, George-Étienne Cartier en tête, s'opposèrent d'abord au projet. Cette opposition découlait du principe que le gouvernement ne devrait permettre que l'établissement, pour chaque confession religieuse, d'une seule institution universitaire. Or les catholiques, justement en 1866, venaient de recevoir une charte universitaire pour le collège de Regiopolis à Kingston. Heureusement pour Ottawa, l'Opposition libérale, plus sympathique, prêta l'oreille. Grâce à l'appui du chef des réformistes, Antoine-Aimé Dorion, et de Letellier de Saint-Just, les réformistes donnèrent leur appui au collège. Après l'adoption du projet de loi par l'Assemblée législative et par le Conseil législatif, une loi sanctionnée le 15 août 1866 établissait un sénat académique habilité à délivrer des grades universitaires<sup>40</sup>.

Dans l'est de l'Ontario, le nombre de Canadiens français ne cesse d'augmenter. La fonction publique et la vie politique en attirent plusieurs vers Ottawa alors que le mouvement de colonisation, attisé par le clergé catholique et l'évêché, fait croître rapidement la population de langue française dans les comtés avoisinants de Prescott et de Russell. La nouvelle université d'Ottawa tente de répondre aux besoins d'éducation de cette population. C'est le travail auquel s'applique le père Tabaret entre 1866 et 1874<sup>41</sup>.

Mais le bilinguisme de l'Université d'Ottawa demande beaucoup d'efforts. Les oblats ont le souci d'adapter le collège à son milieu, lequel devient de plus en plus anglophone. Ils offrent le cours commercial (pour les professions industrielles et commerciales) et le cours classique (pour les professions libérales): on enseigne en français l'avant-midi et en anglais l'après-midi. Deux cours différents et deux langues. En arrivant au Canada en 1844, les oblats ne parlaient pas l'anglais, ce qui avait souvent gêné leurs premiers efforts missionnaires. Cette déficience, par exemple, avait causé des ennuis au père Telmon quand il était arrivé dans la paroisse de Bytown. Ainsi, les supérieurs canadiens des oblats ne cessent, dans les années suivantes, de réclamer la venue d'oblats irlandais pour s'occuper de la population de langue anglaise. Dans le même esprit, le collège reçoit des étudiants provenant des deux groupes linguistiques.

Sous le supériorat de Timothy Ryan (1864-1867), «l'un des premiers parangons de la cause irlandaise chez nous»<sup>42</sup>, Tabaret

avait résisté aux tentatives d'éliminer le français. Devenu lui-même recteur (1867-1874), il sera pourtant à l'origine d'une profonde transformation. Le coût des programmes, la majorité de langue anglaise, l'obligation d'abandonner une des langues d'enseignement, tout cela allait forcer Tabaret à céder sur ce point. Il est question dès 1872 d'une grande transformation des programmes: Tabaret est un grand éducateur, il veut mettre l'enseignement du collège à la page. Le nouveau plan d'études s'élabore à partir de 1872<sup>43</sup>. Les opinions sont partagées: «les Français favorisent l'anglais, tandis que les Canadiens désiraient conserver les deux langues»<sup>44</sup>.

«Le grand dérangement de 1874», selon la terminologie utilisée plus tard par Georges Simard o.m.i., allait tout bousculer. La transformation se produit dans l'interrègne qui suit la mort de Guigues, qui avait tant lutté pour empêcher que la population canadienne-française de l'Est ontarien ne fasse partie de la province ecclésiastique de Toronto, ce qui l'aurait vouée à l'anglicisation certaine. Sur «la tombe à peine fermée du premier évêque»<sup>45</sup> et alors que son successeur, Thomas Duhamel, n'avait pas encore pris la direction de son diocèse, l'université éliminait l'enseignement en français.

Puisque le nombre des étudiants ne suffit pas pour justifier d'offrir les programmes dans les deux langues, on décide que tout s'enseignera en anglais seulement. Le père Tabaret, auteur de cette réforme, raisonne que si le cours est en français, les Irlandais refuseront de venir et iront dans les écoles protestantes. Mais si le cours est en anglais, ils resteront. Quant aux Franco-Ontariens, ils ont la possibilité d'aller étudier dans les nombreux collèges classiques du Québec. Tabaret prit le parti du plus fort: la majorité des étudiants est alors anglophone<sup>46</sup>.

La grande réforme de 1874 s'inscrit dans un dessein audacieux de modernisation de l'enseignement pour mieux l'adapter à la jeunesse d'ici. Tabaret propose un nouveau plan d'études, une réforme majeure inspirée par la volonté nette de mettre l'enseignement au pas de ce qui se faisait ailleurs en Amérique du Nord, par exemple à Toronto, de l'ouvrir aux découvertes récentes, d'affecter des professeurs spécialisés dans chaque discipline. Même aux étudiants du cours commercial, Tabaret veut donner une bonne formation de culture intellectuelle et en sciences naturelles. Dans le cours classique, quatre langues (grec, latin, anglais et français) s'imposent à tous. Désormais, les sciences et les mathématiques feront partie du cours classique<sup>47</sup>. Mais cette réforme va coûter cher. Comment l'introduire dans une institution bilingue?

La direction de l'université élimine l'enseignement en français en 1874. À partir de ce moment, le «cours commercial» se donne entièrement en anglais. Mais dans le «cours classique», Tabaret autorise le bilinguisme et permet qu'on traduise les classiques en français. Cette tolérance dure jusqu'en 1878, quand l'annuaire de l'Université d'Ottawa déclare: «Dorénavant les classiques grecs et latins seront traduits, non plus en anglais et en français, mais uniquement en anglais. Il va sans dire toutefois qu'une attention spéciale sera donnée à l'étude de la langue et de la littérature française» (Annuaire 1878). Les derniers vestiges de l'emploi du français disparaissent en 1878, après l'arbitrage d'un différend par un père oblat (le père Antoine), nouvellement arrivé au Canada<sup>48</sup>.

Ainsi, le besoin de spécialisation, l'amélioration de l'enseignement, le manque de ressources ont conduit à l'inéluctable conclusion: il vaut mieux enseigner en anglais pour tout le monde. L'enseignement supérieur en français vient alors de disparaître de l'Ontario. Il faudra deux autres décennies pour qu'il reprenne vie.

Pour l'Université d'Ottawa, la prochaine étape survient en 1889 quand elle reçoit une charte canonique. Ce titre d'université catholique sera longtemps la première gloire de l'Université d'Ottawa. Jusque dans les années 1960, les facultés théologiques de l'Université restèrent les plus éminentes, les plus fortes, l'objet de la plus grande préoccupation des administrateurs de l'université, alors que les autres domaines, privés d'aide par le gouvernement provincial, restèrent atrophies.

Le régime anglophone imposé en 1874 durera jusqu'en 1901. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Université d'Ottawa offre donc deux programmes: un baccalauréat et un cours commercial. En pratique, le cours commercial, enrichi de latin et de grec, constitue les quatre premières années du baccalauréat. Le souci de former une partie de la jeunesse aux affaires et au commerce apparaît dès 1849. Ce cours n'est pas celui des «hautes études commerciales», mais une première formation dans le commerce. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y aurait eu sept ou huit diplômés annuellement et plusieurs centaines d'inscriptions. De 1849 à 1895, le même préfet surveille le cours classique et le cours commercial, mais après 1895, le cours commercial dépend d'un préfet différent<sup>49</sup>.

*Les institutions dans l'orbite d'Ottawa.* Trois autres institutions graveront autour de l'Université d'Ottawa dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle: le Scolasticat Saint-Joseph (pour la communauté des oblats), le Grand Séminaire (pour la formation du clergé diocésain), enfin le Juniorat du Sacré-Coeur.

Situé d'abord à Longueuil, le scolasticat des oblats déménagea à Bytown (Ottawa) après l'ouverture du collège. Mais durant les années cinquante, il ne semble pas y avoir de scolastiques puis-

que l'on ne parle que des séminaristes. Les oblats en période de formation, depuis 1849, se rendent à Montréal. Aussi bien les scolastiques (oblats) que les séminaristes (futurs prêtres séculiers) participent à l'enseignement dans le collège. Le scolasticat se trouve à Ottawa entre 1863 et 1878, mais à ce moment on décida de sortir les scolastiques du collège. On songea à Hull, puis à Buffalo. Mais on décida finalement de rester à Ottawa. Pendant plusieurs décennies, le scolasticat occupa une aile du collège et partagea ses locaux. Cette liaison intime dura jusqu'en 1883 quand on décida de construire un édifice à part, au sud-est de la ville. Les nouveaux locaux ouvrirent deux ans plus tard; par la suite, on considéra l'année 1885 comme la véritable année de fondation du scolasticat<sup>50</sup>.

Après l'érection canonique de l'Université d'Ottawa en 1889, les autorités de la Congrégation des oblats décidèrent, en 1891, d'intégrer les études des scolastiques à celles de l'université. Ainsi, les étudiants scolastiques suivirent des cours à l'Université d'Ottawa, université canonique où on trouve des maîtres «inspirés du plus pur thomisme». L'institution compte quelques douzaines d'étudiants<sup>51</sup>.

La deuxième institution qui gravite autour de l'université, c'est le Grand Séminaire. Guigues l'avait ouvert dans l'évêché en 1849. Comme le scolasticat, le séminaire partagea longtemps les mêmes locaux que l'Université d'Ottawa. Après les premières constructions, les séminaristes eurent droit à des locaux privés (une chapelle, des chambres, des salles communes). Mais à la suite de l'incendie de 1903, les séminaristes occupèrent successivement un local prêté par les soeurs Grises (le Mont Saint-Antoine), la maison du juge O'Gara (dans Ottawa-Est), enfin l'immeuble de la rue Wilbrod (après la reconstruction de la partie centrale de l'université). Le séminaire fait partie intégrante de l'Université «dont il est comme le sanctuaire et le cœur», au dire d'un ancien recteur<sup>52</sup>.

Une troisième institution se greffa sur l'Université d'Ottawa: le Juniorat du Sacré-Coeur<sup>53</sup>. Les juniorats (aussi appelés juvénats, ou écoles séraphiques, ou écoles apostoliques) sont des petits séminaires pour les communautés religieuses. Ils correspondent en gros au niveau secondaire. Cette institution renaît au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'espoir de continuer les écoles monacales du Moyen Âge. Les oblats ouvrirent leur juniorat en 1871 à Lachine, dans le noviciat de Notre-Dame-des-Anges. Mais en 1876, ils le transportèrent à Ottawa, dans un local de l'université. En 1891, le juniorat s'installa dans un local à part. En 1893, on commença la construction de l'édifice de la rue Cumberland, qui existe encore aujourd'hui, où le juniorat déménagea en 1895. Cette maison se veut

une pépinière de vocations. Ses élèves suivaient tous leurs cours au collège, en face, de l'autre côté de la rue Laurier. Ils complétaient les mêmes programmes que les étudiants de l'Université d'Ottawa. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le juniorat recevait une centaine d'élèves par année<sup>54</sup>.

*Le Collège de l'Assomption.* En dehors d'Ottawa, deux autres tentatives d'enseignement supérieur intéressent l'Ontario français au XIX<sup>e</sup> siècle: le Collège de l'Assomption et le Collège Bourget de Rigaud.

L'exemple du Collège Bourget est intéressant. Cette institution, fondée en 1850, a pris pour modèle le Collège de Joliette. Elle a pour promoteurs la commission scolaire locale et le curé de Rigaud, Joseph Desautels. Dirigé par les clercs de Saint-Viateur, le collège de Rigaud offre une «éducation secondaire commerciale et classique». Si son cours commercial est «bilingue», son cours classique vise plus particulièrement la clientèle de langue française. Au fait, le collège aspire à jouer un rôle «national» vis-à-vis la population de l'est de l'Ontario. Mais il s'agit surtout d'un collège commercial, bien que ses directeurs le perçoivent comme un «avant-poste de culture française et chrétienne»<sup>55</sup>.

Complètement isolé, le collège cherchera à augmenter les voies de communications vers Rigaud. Il entreprendra de nombreuses démarches auprès du gouvernement québécois pour obtenir un chemin de fer, ce que le premier ministre Honoré Mercier finira par rendre possible. Le collège a toujours attiré quelques étudiants de l'est de l'Ontario, mais il n'est jamais devenu, malgré ses espoirs, une institution importante pour les Franco-Ontariens.

D'un plus grand intérêt pour l'Ontario français, le collège de l'Assomption passa comme une trainée de poudre. La région du Détroit est le berceau de l'Ontario français. Une population de langue française habite cette région depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus précisément, la plupart des Canadiens vivent dans la région de Sandwich où se trouve la paroisse de l'Assomption. Depuis 1843, les jésuites ont repris la direction de cette paroisse où un des leurs, Pierre Potier, avait travaillé jusqu'à sa mort en 1781. Le jésuite Pierre Point s'occupe de la paroisse de l'Assomption depuis 1843.

Parmi les soucis du curé Point, l'éducation des jeunes figurait en bonne place. Ses démarches avaient réussi à faire ouvrir une école pour les filles par les Dames du Sacré-Coeur. Quatre religieuses arrivaient à Sandwich en 1852. Point souhaitait aussi ouvrir une école pour les garçons. Dans ce dessein, les jésuites donnent une partie de leur terrain au futur collège. Mais la paroisse doit assurer le financement du collège<sup>56</sup>.

Passant outre aux difficultés, Point fait commencer les travaux de construction du collège en 1855. Les obstacles, financiers surtout, sont nombreux. Terminé en décembre 1856, le collège ouvre ses portes en février 1857. Il compte au départ soixante externes et vingt-six pensionnaires. Le collège offre trois cours: commercial, préparatoire et classique.

Malgré des débuts prometteurs, on ignore toujours qui prendra la direction du collège. Le nouveau diocèse de London, formé en 1856, avait pour titulaire Pierre-Adolphe Pinsonneault. Celui-ci et l'évêque de Détroit souhaitaient que les jésuites prennent la direction du collège mais ils manquaient de personnel et déclinèrent. À la rentrée de 1857, Pinsonneault renvoie les professeurs et les surveillants laïcs. Il confie l'enseignement à ses séminaristes. À la même époque, l'évêque rencontra à Toronto le supérieur des prêtres de Saint-Basile. Ce dernier offrit les services d'un père pour la haute direction du collège, offre que Pinsonneault accepta aussitôt.

L'évêque prit à cette époque plusieurs décisions arbitraires qui minèrent sa crédibilité. Il remplaça les soeurs du Sacré-Coeur par les soeurs Grises de Montréal, qu'il déplace ensuite à Amherstburg pour remplacer les soeurs de Saint-Joseph qu'il envoie à Toronto. Le supérieur du collège quittera la direction pendant l'absence de l'évêque, parti à Rome demander que les jésuites prennent la direction du collège. À son retour, Pinsonneault annonce que les jésuites prendront la direction du collège. Mais brusquement, il leur annonce en juillet 1859 qu'ils doivent quitter Sandwich.

La décennie suivante apporta diverses transformations. Successivement, après les jésuites, les bénédictins puis des laïcs (Théodule Girardot et sa femme) prirent la direction de l'institution. Le nouvel évêque de London, Walsh, invita les basilien à revenir en 1870. Ceux-ci rouvrent le collège en 1870 mais ils n'enseignent qu'en anglais. Ils assureront la direction du collège de l'Assomption jusqu'à l'acquisition d'une charte universitaire en 1953. Le collège obtint des édifices nouveaux en 1875 et en 1883. L'institution donne des programmes pour donner, comme à Ottawa, une formation commerciale et un cours classique. En 1890, ils ajoutent les deux dernières années, la philosophie, du cours classique. Bilingue au départ, le Collège de l'Assomption devint donc rapidement une institution de langue anglaise.

À la fin du siècle, un «Étudiant en médecine» qui a visité l'Amérique publie une *Monographie aux Etats-Unis et dans l'Ontario* (Montréal, A. T. Lépine, 1892) où il affirme qu'au collège de l'Assomption fondée par Pinsonneault: «Le collège, cette institution si chère au coeur du défunt évêque, est passé aux mains d'ecclé-

siastiques irlandais, qui ont relégué à l'arrière-plan l'enseignement du français, préférant la langue des bourreaux de l'Irlande à celle de la France catholique, de la France l'amie de toujours fidèle de la Verte Érin».

En examinant le XIX<sup>e</sup> siècle, on peut donc constater que deux institutions collégiales, à Ottawa et à Sandwich, ont vu le jour en Ontario: le Collège Saint-Joseph d'Ottawa (Université d'Ottawa) et le Collège de l'Assomption à Sandwich. Bilingues au départ, les deux deviennent en quelques années des institutions unilingues anglaises.

### 3 — Le temps des collèges classiques (1900-1960)

Au XX<sup>e</sup> siècle, le collège classique reste dans le Canada français la forme dominante de l'enseignement supérieur<sup>57</sup>. Créées au siècle précédent, ces institutions ouvrent la porte des universités. Plus, le collège classique incarne une société et ses valeurs, il prépare ses élites. Puisant ses racines dans des traditions européennes qui remontent à la Renaissance, le cours classique ne connaît aucun concurrent au Canada français avant les années soixante.

Il n'existe en 1900 aucun enseignement supérieur français en Ontario. L'Ontario ne possède alors aucun collège de langue française. Pour certains, cet état de choses va de soi. Ainsi, le recteur de l'Université d'Ottawa pouvait, en 1898, publier dans *Canada. Encyclopaedia of the Country*<sup>58</sup> une histoire de son université, tout décrire jusqu'aux activités sportives, sans même faire allusion au fait que cette institution, fondée par une communauté française, avait donné des cours en français jusqu'en 1874. Le recteur J. M. McGuckin (1889-1898) affirmait même: «The College of Ottawa had long been the leading educational institution of English speaking Catholics when, by Brief, dated February 5th 1889, His Holiness Leo XIII, was pleased to raise it to the rank of a Catholic University...»<sup>59</sup>.

Le recteur McGuckin pouvait-il tout ignorer du revirement sur le point de se produire? Car déjà, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités de la communauté oblate se préparaient à reconverter l'Université d'Ottawa à son statut bilingue. On nomma d'abord un recteur canadien-français. Cette nouvelle orientation allait provoquer de graves conflits entre les Canadiens français et les Irlandais dans la région d'Ottawa.

*La question de l'Université d'Ottawa (1898-1904)*. Le régime d'enseignement anglais imposé en 1874 dura jusqu'en 1901. Le régime de 1874 ne fit pas l'unanimité: plusieurs professeurs sou-



haitaient le retour au bilinguisme. En 1888, le conseil général des oblats jugeait qu'il fallait à Ottawa un collège français et un collège anglais. Lors de la visite canonique de 1891, le visiteur indiquait que l'Université n'était ni anglaise ni française, mais catholique. En 1895, les oblats choisirent leur premier provincial canadien, le père Joseph Lefebvre: il voulut aussitôt redonner à l'Université d'Ottawa son caractère bilingue<sup>60</sup>.

Le recteur McGuckin étant malade, on lui avait trouvé en 1896 un vice-recteur dynamique, un jeune oblat, ancien de l'université et professeur de littérature anglaise depuis 1894. Michael Fallon partageait l'idée que l'Université d'Ottawa devait être au service des catholiques anglais du Canada. Très tôt, il s'était signalé par des déclarations annonçant la disparition du français et son remplacement à travers le monde par l'anglais<sup>61</sup>.

Au début de 1898, on nomma un successeur canadien-français au recteur McGuckin: Henri-Antoine Constantineau, alors curé de la paroisse Saint-Joseph. Autre recteur, autre politique. Sous sa direction, l'université reprit vite un visage français, ce qui déplut considérablement au vice-recteur Fallon. L'université n'étant pas assez grande pour accommoder à la fois Constantineau et Fallon, on renvoya le vice-recteur qui devint curé de la paroisse Saint-Joseph où il put continuer à diriger le parti irlandais de l'université dans sa lutte pour empêcher l'université d'enseigner en français.

Durant le rectorat de Constantineau (1898-1902), l'université prit l'importante décision d'offrir désormais les programmes dans les deux langues. En 1901, l'Université d'Ottawa décida donc de restaurer l'usage du français dans l'enseignement. Un groupe irlandais présenta alors aux autorités, c'est-à-dire au chancelier de l'Université (l'archevêque Duhamel) et au supérieur des oblats, un vigoureux mémoire alléguant que l'intention de Guigues, de Tabaret, de la loi accordant la charte universitaire (1866) et du pape lors de l'érection canonique (1889), que leur intention commune avait été de créer une université catholique pour les anglophones du Canada. Le document se plaignait du faible nombre de professeurs ayant l'anglais pour langue maternelle à l'université. Le «Mémoire irlandais» fit beaucoup de bruit. Il produisit à Rome un effet certain qui obligea l'archevêque Duhamel à se défendre dans un long mémoire soumis en 1901<sup>62</sup>.

L'abandon de l'unilinguisme anglais provoqua une vive dissension entre les Irlandais catholiques, convaincus que l'Université d'Ottawa devait être au service des anglophones catholiques. D'autre part, l'archevêque Duhamel tenait à restaurer le bilinguisme de l'institution. La crise provoquée par ce changement mettra en valeur des personnages comme l'ancien vice-recteur

Michael Fallon. Évincé de l'Université d'Ottawa à cause de son opposition à l'enseignement en français, il deviendra plus tard, en 1910, évêque de London où il deviendra l'éloquent défenseur du Règlement XVII.

Duhamel imputait à Fallon la responsabilité de ces manoeuvres. En 1901, ses supérieurs avaient muté le turbulent Fallon à Buffalo. Et les amis de l'ancien vice-recteur blâmaient leurs adversaires pour ce départ. Le conflit, devenu public, se poursuivit dans les journaux. Un nouveau recteur, Joseph Edward Émery, voulut ménager la chèvre et le chou en prenant trop facilement la couleur de son dernier interlocuteur. Émery s'étant brouillé avec Duhamel, on chercha un autre recteur. À cette occasion, le parti irlandais fit campagne pour promouvoir la candidature de Fallon. Mais en vain<sup>63</sup>. Une campagne persistante voulait faire de Fallon le futur recteur mais l'opposition la plus forte à une telle nomination venait de Duhamel.

Le tournant étant pris, l'Université d'Ottawa serait désormais une institution bilingue à dominance française. Elle gardera ce caractère jusqu'à une époque récente.

*L'Université d'Ottawa (1904-1965)*. En 1903, un incendie détruisait les édifices de l'Université. À cette époque, l'Université comptait près de 400 étudiants, une cinquantaine de scolastiques et environ 25 étudiants en théologie<sup>64</sup>. Après l'incendie, on érigea de nouvelles constructions sur les ruines de l'ancienne université, rue Cumberland. Puis en 1914, on ajoutait une aile (à droite, sur la rue Laurier)<sup>65</sup>. Lors de son soixante-quinzième anniversaire, en 1924, l'Université comptait 800 étudiants.

Université catholique, Ottawa voit sa vocation en ces termes. Elle considère que sa première fonction est de dispenser des enseignements religieux. Ainsi ses facultés ecclésiastiques (théologie, droit canon et philosophie) sont au coeur de ses préoccupations. La faculté des arts comprend un enseignement «secondaire» conduisant au baccalauréat, tandis que l'enseignement «supérieur» comprenant le deuxième (maîtrise) et troisième (doctorat) cycles ne reçoit que la portion congrue. Au fil des années, plusieurs écoles furent constituées. En fait, jusque dans les années 1940, cette institution fut avant tout «a small bilingual, liberal arts college, racked by nationalist problems and maintaining rather indifferent schools of philosophy, theology, and canon law». Selon le même auteur, «The years 1905-1920 were particularly dismal», suivies d'une amélioration dans les années 1920 et de progrès dans la décennie trente. En 1923, en pleine crise du Règlement XVII qui interdit d'enseigner en français, l'Université d'Ottawa fonde une École normale pour la préparation d'enseignants de langue française.

À cause de sa charte universitaire, l'Université d'Ottawa compta de nombreuses institutions affiliées ou associées. Ainsi, plusieurs maisons d'enseignement se greffèrent sur l'Université: le Pensionnat de la Congrégation Notre-Dame et le Pensionnat Notre-Dame du Sacré-Coeur d'Ottawa en 1911, le collège du Sacré-Coeur qui s'affilie en 1916, le Couvent Notre-Dame du Rosaire en 1919, l'Académie d'Youville en 1917, le Pensionnat Notre-Dame de Lourdes d'Ottawa en 1920, l'Académie Saint-Joseph en 1922, l'Académie du Sacré-Coeur de Hawkesbury en 1923. C'est dire la place de cette institution<sup>66</sup>.

L'Université d'Ottawa se transforma durant les années 1930. En 1933, une nouvelle charte réorganisa l'université pour lui donner un gouvernement bicaméral<sup>67</sup> et lui reconnaître le droit de délivrer des diplômes dans tous les domaines. L'Institut de philosophie voit le jour en 1934. Puis, en 1937, le Séminaire Saint-Paul accueille le jeune clergé en formation. Suivent ensuite, en 1950, l'Institut de Missiologie, et, en 1957, l'Institut de Pastorale, ces deux faisant partie de la faculté de théologie. Le programme des arts est réorganisé en 1932, puis on ajoute en 1935 un baccalauréat en science et un autre en commerce. Depuis 1935, la faculté des arts donne des maîtrises et des doctorats. Quant aux départements divisés selon les matières, c'est une pratique qui se généralisa en 1957. Dans les années 1930 et 1940, plusieurs autres programmes s'ajoutent: la bibliothéconomie, la psychologie, l'éducation physique. L'école de médecine naît en 1945 et devient une faculté en 1962, au même moment où se forme la faculté des sciences. En 1953, on ouvre un cours de droit québécois, suivi du droit ontarien en 1957<sup>68</sup>. Cette liste reste incomplète d'une part, et tous ces programmes ne sont pas disponibles en français d'autre part.

Mais l'Université d'Ottawa conserva son caractère d'université catholique ne recevant pas de subventions pour ses programmes (sauf la médecine). La fondation de l'Université Carleton, durant l'après-guerre, lui crée cependant un concurrent dangereux qui, lui, reçoit des fonds de la province. À bien des égards, Ottawa est une université québécoise en sol ontarien. Pourtant, c'est la seule véritable institution universitaire de l'Ontario français avant les années 1960.

*Le Collège du Sacré-Coeur (1913-1967).* Dans le Nord-Est, le Collège du Sacré-Coeur est la seule institution de niveau postsecondaire dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Pendant plusieurs générations, ce collège classique forma une partie importante de l'élite canadienne-française de sa région. Il attirait une clientèle non seulement du nord-est de l'Ontario, mais aussi du nord-ouest québécois.

Pour des raisons de juridiction religieuse, la Grande Zone argileuse appartient à l'archidiocèse d'Ottawa. Historiquement, les liens religieux, culturels et éducatifs de cette région s'orientent assez naturellement vers Ottawa plutôt que vers Sudbury. Dans cette région, les étudiants qui poursuivent des études se dirigent souvent vers Ottawa. On voit ici l'importance des réseaux religieux. Ces liens comptent parce que les curés sont les intermédiaires sur place. Grâce à leur soutien, parfois financier, mais surtout au plan du recrutement, les institutions collégiales reçoivent la collaboration indispensable pour pénétrer dans les communautés.

Les jésuites font du travail de mission dans le nord de l'Ontario depuis les années 1840. En 1883, ils ouvrent la mission de Sainte-Anne-des-Pins, près de la gare de Sudbury. Le long des chemins de fer, la colonisation progresse dans les décennies suivantes et, en 1904, le diocèse de Peterborough est amputé d'une partie de son territoire qui deviendra le diocèse de Sault-Sainte-Marie. David J. Scollard devient titulaire du nouveau diocèse qui, au départ, ne compte que six prêtres séculiers à côté d'une trentaine de pères jésuites. Voilà une situation qui explique le poids des jésuites auprès du clergé local: pendant des générations encore, les jésuites vont prêter main-forte aux diverses paroisses du diocèse. Ils ont donc un bon réseau de contact avec toutes les paroisses françaises<sup>69</sup>.

Au début du siècle, de nombreuses démarches et lettres réclament un collège dans le Nord. En 1905, le supérieur des jésuites, Édouard Lecompte, obtint de Scollard le droit d'ouvrir un collège, à la condition qu'il ne devienne pas «trop important» afin de ne pas causer de conflit entre francophones et anglophones. Une nouvelle requête en faveur d'un collège circule en 1909. Puis en 1910, les Canadiens français réclament à nouveau un collège, institution que le clergé juge d'autant plus nécessaire que le nouveau *high school* de Sudbury vient d'ouvrir ses portes en 1909. Enfin, le supérieur des jésuites donne son accord au projet de collège en 1912 et la construction commence aussitôt. Le premier recteur, Gustave Jean, arrive de Saint-Boniface et les classes commencent en septembre 1913<sup>70</sup>. Un troisième étage s'ajoute à l'édifice initial dès 1914 et toute une aile nouvelle est érigée en 1927. Ces constructions suffiront jusqu'en 1952 quand s'ajoute la dernière aile.

Avec un appui considérable du clergé, non seulement dans le diocèse de Sault-Sainte-Marie, mais aussi au Québec et même aux États-Unis, le collège pourra continuer de croître. Après la construction des deux premiers étages du pavillon original, le collège accueille ses premiers élèves en septembre 1913. Il reçoit 94 étudiants, dont une vingtaine d'anglophones. L'évêque Scollard a obligé les jésuites à donner un cours bilingue. Mais faute de

personnel, on utilise les deux langues en classe. L'unilinguisme de certains professeurs crée cependant une situation intenable et dès 1916, tout se donne en français seulement. Les documents de l'époque définissent ainsi le but du collège: «protéger la foi et la langue des canadiens-français, puiser l'enseignement classique nécessaire à la préparation d'une élite»<sup>71</sup>.

L'année suivante, en 1914, la Législature provinciale accorde au collège une charte impressionnante: ce document reconnaît au collège le droit «d'établir et de maintenir des Facultés, des Collèges universitaires, des Universités, des Observatoires, et d'autres institutions équivalentes», en plus du droit de délivrer des certificats et des diplômes<sup>72</sup>. En 1920, le collège compte 152 élèves. Devenu entièrement français trois ans après son ouverture, le collège attire de plus en plus d'étudiants de langue française, mais la place manque. Le premier groupe de finissants, au nombre de six, termine son cours classique en 1921-1922.

En 1916, le nouveau collège s'affilie à l'Université d'Ottawa, association qui durera jusqu'en 1927. Mais les relations sont difficiles entre les jésuites et les oblats. Les premiers finissants éprouvèrent de la difficulté à se faire admettre dans les universités du Québec et à l'Université de Toronto. Pour contourner cette difficulté, le collège demanda donc l'affiliation à l'Université Laval, lien qui allait durer trente ans, jusqu'au moment où le Collège du Sacré-Coeur se transformera pour prendre le nom d'Université de Sudbury. Peu après l'affiliation à Laval, le collège négocia une entente tripartite incluant l'Université de Toronto qui, moyennant certains aménagements dans le programme du collège, prévoyait la reconnaissance par Toronto des diplômes du collège.

Le changement d'affiliation semble avoir causé quelques frictions. Un visiteur en Ontario écrivit même dans *Le Devoir* du 8 juillet 1927 que cette nouvelle affiliation répondait au «besoin de secouer le joug anglais». Ce commentaire provoqua une réaction vive de l'oblat Georges Simard qui jugea ce commentaire «funeste et contraire aux intérêts que l'on veut défendre». L'oblat indigné rappelle tous les sacrifices que l'Université d'Ottawa a consentis: «Nous portons les marques des coups graves, sinon mortels, que nous avons reçus dans la mêlée. Et nous serions des anglicisateurs! Notre situation est telle parce qu'elle ne peut pas être autrement et parce que de tout temps, utiliser le présent en préparant l'avenir a été la stratégie des esprits sages et prudents»<sup>73</sup>.

Le Collège du Sacré-Coeur offre donc un cours classique complet conduisant au baccalauréat. Comme tant d'autres collèges classiques, il abrite en même temps diverses activités culturelles: théâtre, fanfares. On y trouve encore des groupes de l'action catholique comme l'Avant-garde Saint-Stanislas et le Cercle

Philippe-Landry. Plus tard, le clergé et la petite bourgeoisie locale fonderont la Société historique du Nouvel-Ontario en 1942. Ces quelques entreprises illustrent le leadership que le Collège, selon ses moyens, joue dans la communauté franco-ontarienne du nord de l'Ontario<sup>74</sup>.

En 1941, le projet de fonder une université en utilisant la charte du collège est mis de l'avant. En 1944, le collège obtient l'appui de l'ACFÉO pour ce projet. Le député J.-Raoul Hurtubise, député libéral à Ottawa, multiplie les démarches pour obtenir la création de cette université. Une requête officielle parvient à la Législature de Toronto et le projet d'une université («University of Northern Ontario») reçoit aussi l'appui du maire de Sudbury et du député local. Puis en 1945, le député Robert Carlin soumet un projet à la Législature. Mais il avorte à cause de l'opposition des trois députés francophones de la région d'Ottawa. Néanmoins, l'intervention du député Hurtubise et de l'ACFÉO amènent ces trois députés à supporter le projet, mais la défaite du gouvernement Drew, le 22 mars 1945, empêche l'adoption de la loi<sup>75</sup>.

L'idée de fonder une université refait surface en 1946 et en 1947, mais la création d'une commission royale d'enquête (la commission Hope) repousse le projet. Les pressions continuent néanmoins. Bien que l'ACFÉO appuie le projet, les oblats semblent alors s'y opposer. Les évêques du Nord, sauf l'évêque Louis Rhéaume o.m.i., donnent aussi leur appui. L'ancienne rivalité oblat-jésuite est-elle à l'origine de ce différend? La querelle se poursuivra encore plus tard quand une école normale naîtra à Sudbury en 1963.

Le juge Hope, comme plus tard le gouvernement, préférerait une université non-confessionnelle. Le principe d'une université française et catholique se heurtait à de grandes difficultés. De leur côté, les jésuites ne voulaient pas accepter une université non-confessionnelle et ils promettaient que la future université accueillerait les non-catholiques, même les femmes<sup>76</sup>. La campagne pour la création d'une université reprend en 1955, appuyée par les chefs religieux. Cette fois, les oblats d'Ottawa tergiversent et n'appuient pas carrément le projet. Les jésuites ont l'ambitieux projet non seulement d'ouvrir une université, mais encore une école de musique et de chant grégorien, une école de génie minier et forestier, une école de commerce et d'agriculture.

La charte de 1914 accordait des pouvoirs très étendus («établir et... maintenir des facultés, collèges universitaires et autres institutions équivalentes»). Mais on hésitait à invoquer le texte de la loi pour agir. En fait, le gouvernement jugeait, dans les années quarante, que cette clause, assez étrangement, n'impliquait pas le droit de délivrer des diplômes. Une décennie plus tard, cepen-

dant, les avocats du gouvernement avaient accepté l'idée que la charte de 1914 contenait tous les pouvoirs nécessaires pour donner des diplômes universitaires. C'est ainsi qu'en 1957, le Collège du Sacré-Coeur changea son nom en celui de l'Université de Sudbury<sup>77</sup>.

Le père Alphonse Raymond, recteur, espérait alors ouvrir une université française et catholique dans le nord de l'Ontario. Mais la population française était clairsemée. Il fallait donc créer une institution bilingue. Les jésuites prennent donc en 1956 la décision d'ouvrir une université mais ils gardent leur intention secrète. Aussi on retarde l'affiliation du collège de Hearst afin de ne pas compromettre l'autre projet des jésuites, la création d'une école normale dans le nord de l'Ontario. Mais ce projet retarde et en décembre 1956, Raymond envoie un communiqué de presse annonçant la création d'une nouvelle université.

La Législature ontarienne adopte au printemps suivant un projet de loi qui établit clairement l'Université de Sudbury, techniquement le nouveau nom du Collège du Sacré-Coeur. Les premières années de la nouvelle université furent difficiles. Confessionnelle, elle ne pouvait recevoir de fonds du gouvernement. À cette époque, des rivalités féroces opposaient le syndicat de Mine-mill aux métallos. Dans ce conflit, des employés de l'Université de Sudbury prirent fait et cause pour les métallos. Mais la principale difficulté resta financière. En effet, le gouvernement provincial refusait toujours de subventionner des institutions confessionnelles, même bilingues.

Le Séminaire de Hearst (qui deviendra le Collège de Hearst en 1959) existait depuis 1953. C'était à l'origine un séminaire pour le diocèse de Hearst. Dès la naissance de l'Université de Sudbury, le Collège de Hearst en devint un collège affilié, en 1957. Son affiliation à l'Université Laurentienne date de 1963. Mais il existait surtout, à travers le nord de l'Ontario, plusieurs groupes anglophones qui voulaient fonder une université. Ces groupes étaient actifs à North-Bay, à Sault-Sainte-Marie et à Sudbury. Comment réconcilier tous ces groupes?<sup>78</sup>.

La seule solution était-elle de fédérer les divers projets? Arrivé à Sudbury en 1958, le recteur Émile Bouvier mène les discussions au nom de l'Université de Sudbury. Après de nombreuses réunions, les groupes catholique, anglican et le groupe de l'Église-Unie s'entendirent pour former une fédération non-confessionnelle et bilingue. En juin 1959, les trois groupes religieux demandent la création de la nouvelle université. Sans attendre le résultat des discussions qui se font entre les catholiques eux-mêmes, Bouvier signe en septembre 1959 un protocole avec les deux autres groupes religieux<sup>79</sup>. En faveur des francophones,

l'entente prévoyait la non-confessionalité de l'université, le principe de l'alternance dans les postes clés et le principe de l'égalité entre les cultures française et anglaise.

Mais le projet ne fit pas l'unanimité dans la communauté franco-ontarienne. Le président de l'ACFÉO, Me Gaston Vincent, s'opposa au projet qui, selon lui, se ferait au détriment des Franco-Ontariens. Non seulement Vincent s'opposait au projet d'entente, mais il accusait les jésuites, et notamment Bouvier, de trahison à l'égard de la cause des Franco-Ontariens. Pour l'ACFÉO, il fallait conserver le but initial du projet d'une université: former une élite franco-ontarienne et continuer le travail du Collège du Sacré-Coeur. Toutefois, le clergé catholique de la région donna son appui au projet de fédération. Vincent mourut sur l'entrefaite.

À Ottawa, le journal *Le Droit* voit cette solution de désespoir comme «un pis aller que les autorités religieuses ont dû accepter devant le fait accompli»<sup>81</sup>. Camille L'Heureux du *Droit* s'inquiétait du

caractère bi-culturel et bilingue de la nouvelle université Laurentienne. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que la semaine dernière on a précisé au comité des bills privés à la Législature de Toronto, que le principe de dualité des cultures et des langues SERA RESPECTÉ DANS LA MESURE DU POSSIBLE. Or, l'expérience politique nous a appris ce que vaut une telle garantie<sup>81</sup>.

Au départ, Bouvier avait cru que l'Université de Sudbury deviendrait le collège universitaire de qui relèverait toute l'administration de la Laurentienne. En prévision de cette éventualité, on avait fait constituer le collège Lalemant, futur collège catholique de la fédération. Mais après de longues disputes, l'Université de Sudbury resta catholique et un collège universitaire indépendant fut créé. Émile Bouvier devint le premier recteur de la nouvelle Université Laurentienne.

Au printemps de 1960, l'ACFÉO dénonce à nouveau le manque de garantie de la culture française dans la nouvelle institution. Il manque dans le nouvel accord les garanties que Bouvier avait données comme essentielles pour que l'Université de Sudbury entre dans la fédération. Néanmoins, au printemps de 1960, la Législature sanctionne par une loi la fondation de la Laurentienne. À la rentrée de septembre 1960, l'Université Laurentienne donne ses premiers cours. De 1957 à 1964, l'Université Laurentienne offre ses cours dans divers locaux de la ville et dans le Collège du Sacré-Coeur qui continue d'offrir les années préparatoires au premier cycle de l'université.



Le seul autre événement qu'il convient de mentionner ici, c'est la fondation de l'École normale de Sudbury en 1963. Les jésuites ont entrepris des démarches à cette fin depuis longtemps. Mais leur volonté d'ouvrir une école normale dans le Nord se heurte à l'opposition de l'Université d'Ottawa où se trouve la seule école normale destinée à former les professeurs français de l'Ontario. Les démarches des jésuites aboutissent en 1963. À ce moment, l'ACFÉO menace de retirer sa promesse de 100 bourses si la nouvelle école tombe sous le contrôle de la Laurentienne. En fait, l'Université de Sudbury garda, par l'intermédiaire d'un jésuite placé à la tête de l'école, un contrôle sur l'institution jusqu'en 1975, quand elle fut intégrée à la Laurentienne.

Depuis 1960, c'est du côté de la Laurentienne qu'il faut suivre l'évolution de l'enseignement supérieur en français. Cet enseignement n'a pas vraiment dépassé le premier cycle, même aujourd'hui. Mais au niveau du baccalauréat, la situation varie. Ces questions touchant l'enseignement postsecondaire français en Ontario appartiennent à l'histoire contemporaine dont relève aussi la transformation de l'Université d'Ottawa.

*L'Université d'Ottawa (1965).* À Ottawa, on trouve au milieu du siècle cinq collèges classiques. Trois autres se trouvent à l'extérieur (Sudbury, Hearst, Cornwall). Mais les cinq collèges de la capitale servent principalement au clergé. Trois de ces collèges sont destinés exclusivement aux futurs prêtres: le juniorat des oblats, le scolasticat des capucins et le petit séminaire diocésain. Les filles n'ont accès qu'à un seul collège, le Collège Bruyère dirigé par les soeurs Grises (le Couvent de la rue Rideau).

La ville d'Ottawa abrite aussi une autre institution religieuse, le Collège Dominicain de philosophie et de théologie, une maison de formation religieuse fondée à Ottawa en 1900. Les dominicains étant un ordre enseignant, leur collège, longtemps, visa principalement à la préparation de leurs propres sujets. En 1909, le collège devenait le *studium generale* de la province Saint-Dominique du Canada pour la formation des étudiants dominicains. Le collège recevait en cette même année, 1909, une constitution civile de l'Ontario. Le Collège n'obtiendra de nouvelles lettres patentes qu'en 1967. Il offrait un baccalauréat ès art en philosophie ou un baccalauréat en philosophie et en théologie.

À cause de son statut d'université confessionnelle, l'Université d'Ottawa ne recevait pas de subventions régulières pour son fonctionnement avant 1965. Elle avait, à titre exceptionnel, obtenu des fonds pour la faculté de médecine, mais les autres facultés dépendaient des ressources de la communauté des oblats. Depuis 1960, la nouvelle université bilingue de Sudbury, la Laurentienne, recevait des subventions du gouvernement.

La question de rendre publique l'Université d'Ottawa souleva de grands débats à l'intérieur même de la communauté des oblats. Mais ceux-ci, comme les autres communautés du Canada français, manquaient de fonds. Elle allait bientôt commencer à perdre des effectifs. Le vingt-cinquième recteur, Henri Légaré (1958-1964) prépara les changements. Imitant les récents exemples de McMaster et de l'Assomption (Windsor), l'Université d'Ottawa allait faire peau neuve. Un plan de sécularisation est présenté en 1963. Le successeur de Légaré fut Roger Guindon. Il mettra en oeuvre le projet<sup>32</sup>.

Une loi ontarienne de 1965 créa une nouvelle université d'Ottawa, chrétienne et bilingue, et donna l'ancienne charte à la nouvelle Université Saint-Paul qui, en fédération avec Ottawa, continuerait l'enseignement en théologie et en sciences religieuses.

Le mandat de l'Université d'Ottawa, contenu dans la loi de 1965, lui donnait une responsabilité particulière de favoriser la culture française.

### **Conclusion: la question universitaire**

Les deux nouvelles chartes, à Sudbury (1960) et à Ottawa (1965), inaugurent la période contemporaine. Toutes les institutions postsecondaires récentes (les universités et bientôt les collèges communautaires) se caractérisent par leur bilinguisme. Les malins diront par leur manque de bilinguisme. À une époque où les écoles secondaires, publiques et françaises, n'existent pas encore, la mentalité et les politiciens du début des années soixante n'admettaient pas que la minorité culturelle puisse jouir de ses propres institutions. Cette situation s'explique par les rapports qui ont opposé le Canada français et l'Ontario, par la place socio-économique que les Franco-Ontariens occupent dans leur province.

Durant les années 1960, le Canada subit d'importantes transformations, à la suite de la «révolution tranquille» au Québec (1960-1966), la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1970), la loi des langues officielles (1969). Même le gouvernement ontarien emboîte le pas de la réforme: en 1968, il reconnaît le droit des Franco-Ontariens à recevoir en français un enseignement secondaire dans des institutions homogènes. Le même principe, toutefois, n'est pas étendu au-delà du secondaire.

À la même époque, les universités ontariennes ont connu une très grande expansion de leurs programmes, de leurs budgets et de leur clientèle. Sortant à peine d'un régime d'exclusion (le manque de services scolaires publics en français au niveau secondaire

et universitaire), l'Ontario français peut difficilement profiter efficacement de cette nouvelle situation. Son réseau d'enseignement universitaire est minuscule: il manque de ressources, il manque d'effectifs, il manque d'étudiants. C'est un problème de société.

En dressant le bilan de l'enseignement postsecondaire en Ontario français au début des années 1960, on doit d'abord constater qu'il se résume à bien peu de choses. Aucun enseignement technique ou professionnel n'existe en dehors des deux universités bilingues. Et encore. À Sudbury, l'ancien collège classique est devenu une université, mais ses programmes continuent de n'être que les cours de base dans les arts (et bien peu dans les sciences). Tout cet enseignement se donne au premier cycle. À Ottawa, la situation est un peu meilleure. On y trouve des programmes de deuxième et troisième cycles, mais principalement dans les domaines religieux et dans les arts. Au niveau de la gestion de ces institutions, on passe au début des années soixante d'un régime de collèges classiques à un système d'universités bilingues. Plus exactement, l'Ontario français abandonne un réseau contrôlé par le clergé en faveur d'un régime laïc. Pour une société qui accède à l'université sans même encore posséder d'écoles secondaires publiques de langue française, c'est une lourde hypothèque.

La première caractéristique du système universitaire franco-ontarien, c'est sa grande faiblesse. Il se résume, à toutes fins utiles, à trois institutions de taille inégale (Ottawa, Bruyère, Sacré-Coeur). Les autres institutions sont exclusivement destinées au clergé. De plus, les deux institutions d'Ottawa sont en grande partie au service d'une clientèle québécoise. L'Université d'Ottawa ne s'est jamais définie uniquement en fonction des Franco-Ontariens: elle s'est donné pour mission de desservir une population plus vaste, comprenant une partie du Québec, et les anglophones catholiques. Pour certains, l'accession à un statut d'université au sens plein des termes l'empêche de se consacrer aux seuls Franco-Ontariens. Bien qu'on ne connaisse pas les chiffres exacts, il est certain que la proportion de la population franco-ontarienne qui dépasse le secondaire représente des effectifs très petits.

Une première explication de ces carences, c'est l'absence d'aide gouvernementale à l'enseignement en français, au secondaire comme à l'universitaire. C'est pourquoi les communautés religieuses ont tenu un rôle palliatif. Parce qu'elles peuvent mettre des enseignants et des enseignantes en service pour des sommes très modestes, les communautés religieuses sont les seules à dispenser un enseignement en français aux niveaux secondaire et

universitaire. C'est un régime de pauvres dont les suites dureront longtemps dans les mentalités et dans les comportements.

Par exemple, le recrutement du personnel administratif et enseignant se fera toujours en grande partie au Québec. Plongée dans des institutions bilingues à une époque où les communautés religieuses se vident, la minorité franco-ontarienne ne sera pas en mesure de remplir les postes créés dans les institutions bilingues. Cette situation met en évidence un deuxième problème. La préparation d'une élite locale a fait peu de progrès en dehors du monde clérical. Cette situation s'avère d'autant plus grave qu'elle survient à un moment où le nationalisme québécois réduira le Canada français à ses propres frontières. Ainsi, la minorité franco-ontarienne se trouvera fort dépourvue de moyens dans les institutions bilingues. La baisse d'effectifs des communautés religieuses (les oblats, les jésuites et les soeurs grises) met les nouvelles institutions entre les mains d'une nouvelle élite: le recrutement de cette nouvelle direction déterminera en fait l'orientation des universités bilingues. À Sudbury, il faudra à peine quelques années pour que le groupe franco-ontarien devienne très minoritaire. Dans ses structures, dans ses programmes, dans son personnel et dans ses étudiants, la Laurentienne devint rapidement une université à forte prédominance anglaise. À Ottawa, un processus semblable se dessinait: il faudra vingt ans pour que la partie anglophone de l'université devienne majoritaire.

Comment, dans de telles conditions, faire respecter les garanties linguistiques? Placer l'enseignement universitaire de langue française dans des institutions bilingues en l'absence même d'écoles secondaires publiques, c'est une recette pour marginaliser l'enseignement en français. Comment un leadership francophone pourra-t-il émerger dans ces conditions? Qui souhaitera qu'il émerge? La question se posera donc dans les prochaines décennies: comment les nouvelles institutions répondent-elles aux besoins de la communauté ontarienne de langue française?

Le rôle de l'université ayant été défini par ses deux fonctions, méthodologique et critique, c'est à la lumière des résultats dans ces deux domaines qu'il faut mesurer le rendement des universités bilingues. Comment vont-elles s'acquitter de cette responsabilité à l'égard de l'Ontario français? Quel sera leur rôle dans la formation des élites, dans la transmission de la culture, dans la formation des professionnels pour l'Ontario français?

La question universitaire de l'Ontario français, c'est de savoir quelles réponses les universités bilingues vont apporter à ce problème.

## Notes

1. La revue *Liberté* (no 158) a consacré son numéro d'avril 1985 à la question des «Universitaires». Parmi les diverses études de ce numéro, voir en particulier Paul ZUMTHOR, «Du savoir et de l'autorité», p. 4-18 et Bernard BEUGNOT, «Éloge historique de l'érudition», p.40-52. Plusieurs livres, au cours des dernières années, ont remis en cause le rôle des universités, en France et ailleurs. Pour une vue plus générale, voir John W. CHAPMAN (directeur), *The Western University on Trial*, Berkeley, University of California Press, c1983, xiii-238p.

2. La plus récente et la plus accablante étude a paru à la fin de 1985: Stacy CHURCHILL, Saeed QUAZI et Normand FRENETTE, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens: le diagnostic d'un système d'éducation*. Tome 2: *Le postsecondaire*. Technical Report, Toronto, Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne, [c1985], [iip.] + 77p. + 104p.(tableaux) + 6p.(figures) + 23p. (bibliographie) + 7p. (annexe) + 5p. et Note de l'auteur). Au même moment paraissait le travail d'un groupe de l'Université d'Ottawa: Denis CARRIER (directeur), *L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne. Rapport du Groupe de travail sur les services universitaires en français. [Rapport Carrier]*, Ottawa, Université d'Ottawa, décembre 1985, vii-92p. + 26 tableaux. À l'Université Laurentienne, un troisième rapport vient compléter l'ensemble: Jean-Charles CACHON, *Étude stratégique sur les services d'éducation universitaire en français dans le nord-est de l'Ontario*, Sudbury, Université Laurentienne, 1986, ii-66-2-3-xliip.

3. Il existe plusieurs histoires générales de l'éducation au Canada: F. Henry JOHNSON, *A brief history of Canadian Education*, Toronto, McGraw-Hill, c1968, viii-216p.; C.E. PHILLIPS, *The Development of Education in Canada*, Toronto, W.J. Gage, 1957, xiii-626p.; J. Donald WILSON, Robert M. STAMP et Louis-Philippe AUDET, *Canadian Education: A History*, Scarborough, Prentice-Hall, c1970, xiv-528p. Bien que l'Ontario occupe une bonne place dans ces histoires générales, on peut aussi consulter, pour l'histoire de l'éducation en Ontario les études suivantes: Robin S. HARRIS, *Quiet Evolution. A Study of the Education System of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, c1967, xiv-168p.; Robert M. STAMP, *The Schools of Ontario 1876-1976*, Toronto, Ontario Historical Studies Series University of Toronto Press, [c1982], xxxiv-293p. Le ministère de l'Éducation a publié de nombreux documents en éducation: J. George HODGINS, *A Documentary History in Upper Canada. — 1791-1876*, Toronto, 1894-1910 (28 volumes); J. George HODGINS, *Schools and Colleges of Ontario. — 1792-1910*, Toronto, 1910 (3 volumes); Paul A. MATTINGLY et Michael B. KATZ (directeurs), *Education and Social Change: Themes from Ontario's Past* New-York, New York University Press, 1975, xxxiii-324p.; W.G. FLEMING, *Ontario's Educative Society IV: Post-Secondary and adult education*, Toronto, University of Toronto Press, c1971, xii-771p.

4. Egerton Ryerson est le père du système scolaire ontarien. Voir à son sujet l'article de R.D. GIDNEY, «Ryerson, Egerton», dans le *Dictionnaire biographique du Canada* XI, p. 868-881, où une bibliographie détaillée complète la biographie.

5. Pour l'histoire de l'enseignement en français en Ontario, voir: Lucien BRAULT, *Bref exposé de l'enseignement bilingue au XX<sup>e</sup> siècle dans l'Ontario et les autres provinces*, [s.l.], 1966, 36p.; Arthur GODBOUT, *L'origine des écoles françaises dans l'Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, xvi-183p.); Arthur GODBOUT, «Les Franco-Ontariens et leurs écoles, de 1791 à 1844», dans la *Revue de l'Université d'Ottawa* vol. 33, 1963, p. 245-268, et 462-479, vol.36, 1966, p. 678-697 et vol. 37, 1967, p.80-100; Frère BENOÎT, *Un siècle d'enseignement français en Ontario*. Thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1945 (étude introuvable); Lionel GROULX, *L'enseignement français au*

Canada. Tome II: *Les écoles des minorités*, Montréal, Granger, 1935, 271p., en particulier le chapitre sur l'Ontario, p. 194-239. Pour les écoles séparées, voir: Albert PLANTE, *Les écoles séparées d'Ontario*, Montréal, Collection «Relations» no 3, [1952], 104p.; et Albert PLANTE, «Les écoles bilingues de l'Ontario», dans *Les Documents historiques*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques no 28, 1954, p.4-20.

6. Sur l'ultramontanisme, voir en particulier le livre fondamental qui en a inspiré tant d'autres: Louis LAFLÈCHE, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1866, 268p. Un livre récent réunit une collection d'articles traitant de divers aspects de cette idéologie: Nive VOISINE et Jean HAMELIN (directeurs), *Les ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, [c1985], 349p., en particulier l'article de Nive VOISINE, «L'ultramontanisme canadien-français au XIX<sup>e</sup> siècle», p.67-104.

7. Dans l'argumentation nationaliste traditionnelle, les auteurs basent les droits de la langue française sur des garanties historiques: les Capitulations de 1759 et de 1760, l'Acte de Québec de 1774, les droits exercés avant 1867, mais aussi sur le droit international des nations. Ces arguments historiques ou légaux visent à démontrer les droits du français en Ontario. Voir par exemple: Henri BOURASSA, *La Langue Française au Canada ses droits, sa nécessité, ses avantages*, Montréal, Le Devoir, 52p. Pour l'Ontario, voir les deux brochures de N.A. BELCOURT, *French in Ontario*, Ottawa, Le Droit, 1915, 9p. (extrait de *University Magazine*, décembre 1912) et *The Status of the French Language in Canada*, [s.l.], [s.d.], 16p. (tiré de la revue *Argosy*, 1923); voir aussi la présentation de G. PLOUFFE, «La Situation Juridique du Français en Ontario», dans *Deuxième Congrès de la langue française au Canada. Mémoires* (Québec, 1938) p.75-93; Jules TREMBLAY, *Le Français en Ontario. Son usage et son enseignement sont définis par le droit provenant de l'occupation première, par le droit des gens, par la coutume, par le droit constitutionnel et même par les statuts provinciaux. Discours prononcé au ralliement des Franco-Canadiens du Nouvel-Ontario, à Sturgeon Falls, le mardi 24 juin 1913*, Montréal, Arthur Nault, 1913, 36p.

8. Ce texte fameux, tiré de J. George HODGINS, *The Legislation and History of Seperate Schools in Upper Canada*, est cité en de nombreux endroits. Voir par exemple dans BRAULT, *Bref exposé*, p.10.

9. Sur le Règlement XVII, voir André LALONDE, *Le Règlement XVII et ses répercussions sur le Nouvel-Ontario*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques no 46-47, 1965, 71p.; Victor SIMON, *Le Règlement XVII: Sa mise en vigueur à travers l'Ontario 1912-1927*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques no 78, 1983, 56p.); Robert CHOQUETTE, *Langue et religion. Histoire des conflits anglais-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, 268p.

10. L'oblat René Lamoureux est le fondateur de l'École Normale d'Ottawa. À son sujet, voir Gaston CARRIÈRE, *Un grand éducateur. Le R.P. René Lamoureux o.m.i. 1890-1958*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1958, 137p.)

11. Le répertoire de ces nombreuses écoles se trouve dans le Mémoire de la Commission d'étude de l'AÉSPFO: ASSOCIATION DES ÉCOLES SECONDAIRES PRIVÉES FRANCO-ONTARIENNES, *Les écoles secondaires privées franco-ontariennes. Situation actuelle, Perspective d'avenir. Mémoire de la Commission d'étude de l'Association des Écoles secondaires privées franco-ontariennes*, [s.l.], [s.n.], 1966, vii-151p.).

12. Neil F. MORRISON, *Garden Gateway to Canada*, Windsor, Herald Press, 1954, p. 283.

- 13.** Gérard BOULAY, *Du privé au public: les écoles secondaires franco-ontariennes à la fin des années 1960*. Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1985, iv-118p.
- 14.** Pour le postsecondaire en Ontario: Paul AXELROD, *Scholars and Dollars. Politics, Economics, and the Universities of Ontario 1945-1980*, Toronto, University of Toronto Press, [c1982], [vii]-270p.; Robin S. HARRIS, *A History of Higher Education in Canada 1663-1960*, Toronto, University of Toronto Press, c1970, xxiv-715p.; G.G. McNABB, *The Development of Higher Education in Ontario*, Toronto, Ryerson, c1925, 267p.; Edward E. STEWART, *The Role of the Provincial Government in the Development of the Universities of Ontario 1791-1964*. Thèse de PhD. Université de Toronto, 1970, 574p.
- 15.** STEWART, p.9 et p. 72-89.
- 16.** STEWART, p.6-10
- 17.** STEWART, p. 10.
- 18.** HARRIS, *A History of Higher Education in Canada*, p.109-110.
- 19.** *Ibid.* p.110-111.
- 20.** STEWART, p. 314.
- 21.** HARRIS, *Quiet Evolution*, p.117-118.
- 22.** STEWART, p. 10-11
- 23.** Pour une bibliographie de l'enseignement supérieur en Ontario, voir: Jean-Pierre MAISONNEUVE, *L'éducation post-secondaire et la communauté franco-ontarienne: un inventaire des sources*, Ottawa, [Direction Jeunesse], 1982, 25p. (polycopié). C'est la seule bibliographie portant spécifiquement sur l'enseignement supérieur en Ontario français, bien qu'il existe une abondante bibliographie de l'enseignement supérieur au Canada, en particulier Robin S. HARRIS, *A Bibliography of Higher Education in Canada*, publiée en 1960 mais prolongée par plusieurs suppléments parus aux Presses de l'Université Laval et à University of Toronto Press.
- 24.** L'histoire des oblats au XIX<sup>e</sup> siècle se trouve en détail dans Gaston CARRIÈRE, *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1957-1975. (12 tomes) et dans Gaston CARRIÈRE, *Dictionnaire biographique des Oblats de Marie Immaculée au Canada*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976-1979. (3 tomes).
- 25.** Il existe diverses sources qui retracent l'histoire de l'Université d'Ottawa, bien qu'on attende une synthèse décrivant tout le passé de cette université. Voir: Alexis de BARBEZIEUX, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa*, Ottawa, Cie d'Imprimerie d'Ottawa, 1897, ix-612 vp. et 505-xxviii-ii p. (2 tomes); [Album-Souvenir], *Université d'Ottawa sous la direction des Pères Oblats de Marie Immaculée. 75<sup>e</sup> Anniversaire*, [Ottawa:] Publié par la Société des Débats Français, 1924, 114p.; Gaston CARRIÈRE, «Le Collège de Bytown», dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 26 (2-3), 1956, p.56-78, 224-245 et 317-349; Gaston CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, notamment, pour l'Université, les tomes II et VI; Robert CHOQUETTE, *Langue et religion. Histoire des conflits anglais-français en Ontario*, notamment le chapitre premier, «La question de l'Université d'Ottawa», p. 21-53; Joseph Godias HÉBERT, «L'Université d'Ottawa: ses réalisations et ses espérances», dans la *Revue de l'Université d'Ottawa*, juillet-septembre 1937, p. 389-411; J. Rhéal MORIN, «Mgr Duhamel et l'Université catholique d'Ottawa», dans *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique. Rapport 24*, 1956-1957, p.19-30; J.B. O'REILLEY, «The College of Bytown 1848-1856», dans *Canadian Catholic Historical Association Report 15*, 1947-1948, p.61-70; Georges SIMARD, *L'Université*

1947-1948, p.61-70; Georges SIMARD, *L'Université d'Ottawa*. Québec, Imprimerie L'Événement, 1915, 39p.; W.G. FLEMING, *Ontario's Educative Society IV: Post-Secondary and adult education*, Toronto, University of Toronto Press, c1971, xii-771p., notamment les pages 129-134 pour l'Université d'Ottawa; Gaston CARRIÈRE, «En marge d'un centenaire: La Charte de l'Université d'Ottawa», dans la *Revue de l'Université d'Ottawa* vol. 36, 1966, p. 393-407; Joseph HÉBERT, *L'Université d'Ottawa ses réalisations et ses espérances* (tiré de la *Revue de l'Université d'Ottawa*, 1937, 29p.); J.-C. LAFRAMBOISE, «L'Université d'Ottawa et l'Ontario français», dans la *Revue de l'Université d'Ottawa* vol. 17, 1947, p. 395-404; Georges SIMARD, *Tradition et Évolution dans l'enseignement classique*. Université d'Ottawa, Ottawa, [s.n.], 1923, 36p.; Georges SIMARD, *Un centenaire. Le Père Tabaret, O.M.I. et son oeuvre d'éducation*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1928, 40p.; J.-Rhéal LAURIN, «Mgr Duhamel et l'Université catholique d'Ottawa», dans SCHECR 1956-1957, p.19-29.

26. CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, II, p. 25-34.

27. SIMARD, *Un centenaire. Le père Tabaret, o.m.i. et son oeuvre d'éducation*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1928, 40p.

28. HARRIS, *A History of Higher Education in Canada*, p. 112-113.

29. *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 10-11 et SIMARD, *Tradition et Évolution*, p. 3.

30. CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, II, p.35-61.

31. *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p.12-13.

32. SIMARD, *Tradition et Évolution*, p. 4.

33. SIMARD, *Tabaret*, p. 9.

34. CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, II, p.58.

35. Tabaret au père Honorat, cité dans CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, II, p. 59.

36. Pour l'histoire détaillée de ces tractations, voir CARRIÈRE, *Histoire documentaire* VI, p. 199-214.

37. CARRIÈRE, «En marge...», p. 399.

38. Témoignage de J.-T. Lavoie, cité dans CARRIÈRE, «En marge...», p. 394.

39. Document du 25 juin 1866, cité en entier dans CARRIÈRE, «En marge...», p. 398. Voir aussi la demande du Collège de Bytown, 1866, citée dans SIMARD, *Tabaret*, p.23.

40. CARRIÈRE, «En marge...», p. 400.

41. *Album Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 13.

42. SIMARD, *Tabaret*, p. 24.

43. CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, VI, p.214-216.

44. *Ibid.* p. 216.

45. SIMARD, *Tabaret*, p. 11.

46. SIMARD, *Tabaret*, p.21-23. Dans son *Histoire documentaire*, Gaston CARRIÈRE (II, p.216ss) s'explique mal que Tabaret ait mis en place un tel plan. Il attribue plutôt l'abandon du français au père Louis Gladu.

47. SIMARD, *Tabaret*, p.14-17.

48. SIMARD, *Tabaret*, p. 13-24.

49. *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup> p. 18-20.

50. Pour l'histoire du scolasticat, CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, VII, le chapitre VIII «Le scolasticat Saint-Joseph», p.37-75; aussi, *Les fêtes du scolasticat des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée Ottawa, Canada, les 29, 30 et 31 août 1910*, [s.l.], [1912], 151p., particulièrement la partie historique, p.11-45; *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 21-23.

51. *Album-Souvenir* 75<sup>e</sup>, p. 21-23.

52. *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 25-26 et *Les fêtes du scolasticat...*, p.11 ss.



- 53.** Pour l'histoire du Juniorat du Sacré-Coeur, voir CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, VII, chapitre IX «Le Juniorat du Sacré-Coeur», p.77-115; *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 27-29.
- 54.** Claude GALARNEAU, *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, Bibliothèque canadienne-française, Histoire et documents, c1978, (287p.), p.30.
- 55.** Gustave LAMARCHE, *Le collège sur la colline. Petit historique du Collège Bourget de Rigaud*, Rigaud, Éditions de l'Écho de Bourget, 1951, 198p.).
- 56.** Édouard LÉCOMPTE, *Les Jésuites du Canada au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1920, p.171-181 pour le collège de Sandwich. Aussi: Neil F. MORRISON, *Garden Gateway to Canada*, Windsor, Herald Press, 1954, p. 96.; L.K. SHOOK, «The Coming of the Basilians to Assumption College — Early Expansion of St. Michael's College», dans *CCHAR* 1951, p.59-73.
- 57.** Pour l'histoire des collèges classiques, voir Claude GALARNEAU, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, Collection Bibliothèque canadienne-française — Histoire et documents, (c1978), 287p. Pour une justification du système des collèges classiques: Damien ROBERT, *La formation sociale dans nos collèges classiques*, Montréal, École Sociale Populaire, no 282, juillet 1937, 32p.
- 58.** J.M. McGUICKIN, «Historical Sketch of the University of Ottawa», dans *Canada. Encyclopaedia of the Country*, vol 4, p.233-240.
- 59.** McGUICKIN, *ibid.* p. 238. Sur l'enseignement universitaire anglo-catholique, on peut aussi consulter Laurence K. SHOOK, *Catholic post secondary education in English speaking Canada. A history*, Toronto, University of Toronto Press, c1971, x-457p., p.241-252, pour l'Université d'Ottawa. Sur les relations entre les catholiques, l'éducation et le gouvernement: Franklin A. WALKER, *Catholic Education and Politics in Ontario. A Documentary History*, Toronto, Thomas Nelson & Sons, c1964, xiii-507p.
- 60.** CARRIÈRE, *Histoire documentaire*, VI, p. 226-228.
- 61.** CHOQUETTE, *Langue et religion*, p. 23-24.
- 62.** Cette réponse fut publiée. *Réponse au Mémoire Irlandais*, [s.l.], [s.d.], [1905], 47-xlviip. Voir aussi un autre document de la même époque: *Mémoire sur le projet de transformer l'Université d'Ottawa en Université de langue française* [s.l.], [s.d.], [1905?], 16p.
- 63.** CHOQUETTE, *Langue et religion*, p.26-28.
- 64.** *Canadian Annual Review* 1902, p. 428.
- 65.** *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 13-15.
- 66.** *Album-Souvenir*, 75<sup>e</sup>, p. 16-17.
- 67.** SHOOK, *Catholic post-secondary education in English-speaking Canada*, p.248.
- 68.** FLEMING, *Ontario's Educative Society*, IV, p.131-132.
- 69.** Pour l'histoire du Collège du Sacré-Coeur, voir: *Collège du Sacré-Coeur, Sudbury. Vingt-cinquième anniversaire 1913-1938*, Sudbury, 1938, 52p.; *50 ans. Le Collège du Sacré-Coeur*, numéro spécial du *Lien*, octobre 1963, 66p.; Gérald BLAIS, *Le Collège du Sacré-Coeur, Sudbury, Ontario*, Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1968; Albert PLANTE, *Vingt-cinq ans de vie française — Le Collège de Sudbury*, Montréal, Messenger, 1938; Robert TOUPIN, «Le rôle des jésuites dans l'enseignement classique et universitaire de la région de Sudbury», dans la *Revue de l'Université Laurentienne* III(4), juin 1971, p. 73-77.
- 70.** *Collège du Sacré-Coeur Sudbury. Vingt-cinquième anniversaire*, p.9.
- 71.** Cité dans Thérèse BOUTIN, *L'Université de Sudbury*, Sudbury, 1982, (47p.), p. 5. (Manuscrit).

- 72.** BOUTIN. *L'Université de Sudbury*, p. 11-13.
- 73.** SIMARD. *Tabaret*, 1928, p. 37.
- 74.** Gaétan GERVAIS. «La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité», dans la *Revue du Nouvel-Ontario* no 5, 1983, p.67-92.
- 75.** BOUTIN, p. 11-13.
- 76.** BOUTIN, p.15.
- 77.** Voir *University of Sudbury College. Collège de l'Université de Sudbury, 1957-1982*, numéro spécial de *Horizons*, 12, s.d. [1982], 44p.; BOUTIN, op.cit. p.1.
- 78.** Gwenda HALLSWORTH. *Le beau risque du savoir:Adventure in the realm of higher education*, Sudbury, Université Laurentienne, 1985, 40p.
- 79.** BOUTIN, p. 28.
- 80.** *Le Droit* 28 janvier 1960, cité dans BOUTIN, p. 30.
- 81.** *Le Droit* 10 mars 1960, cité dans BOUTIN, p. 31.
- 82.** SHOOK. *Catholic post-secondary education...*, p. 250.